

Les finances des collectivités locales

A. Les budgets principaux des collectivités locales

GUILLAUME LEFORESTIER, PASCAL SIMON, XAVIER NIEL (DGCL)

1. Une approche méthodologique privilégiant les opérations réelles

L'ensemble du rapport de l'Observatoire s'appuie désormais sur des agrégats comptables en ne prenant en compte que les opérations dites «réelles», c'est-à-dire correspondant à des transferts monétaires effectifs. La différence avec l'approche dite «budgétaire», publiée dans les éditions du rapport antérieures à 2017, correspond à des opérations qui retracent des mouvements entre lignes budgétaires sans encaissement ou décaissement effectifs. Les opérations réelles présentent ainsi une vision plus économique de l'activité des collectivités locales (*pour plus de détails, voir l'édition 2017 du rapport*).

Les budgets annexes ne sont pas intégrés au calcul des fiches financières de l'annexe 2A; ils sont présentés dans l'annexe 2B. Les annexes 2C et 2D présentent les comptes consolidés, c'est-à-dire les comptes des budgets principaux et annexes, neutralisés des flux entre budgets (principaux et annexes) et entre les différentes personnes morales (régions, départements, groupements, communes, etc.). Les syndicats sont désormais inclus dans le champ de la consolidation, car ils représentent le même poids que les budgets annexes et jouent parfois des rôles complémentaires (cf. *BIS* de la DGCL n° 126, novembre 2018).

2. Des évolutions calculées «à périmètres constants»

La transformation du paysage administratif des collectivités locales entraîne depuis plusieurs années des modifications du contour des différents niveaux de collectivités dans des proportions importantes. La métropole de Lyon a été créée en 2015, la métropole du Grand Paris en 2016, les collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane en 2016 également et la collectivité de Corse en 2018. Pour apprécier correctement l'évolution des finances des différents niveaux de collectivités (communes, GFP, départements, régions, CTU), il faut donc tenir compte des différents changements de périmètres que cela induit.

1) C'est le cas entre 2014 et 2015 du fait de la création de la métropole de Lyon. Bien qu'elle soit une collectivité locale à statut particulier, exerçant à la fois des compétences départementales et intercommunales, cette métropole est assimilée dans ce rapport à un GFP, comme cela est fait par l'Insee dans les comptes nationaux, en raison des flux importants qui existent entre la métropole de Lyon et ses communes membres, comme il en existe entre les GFP et leurs communes membres. Les montants des agrégats financiers de 2015 pour les GFP intègrent donc ceux de cette métropole particulière. En revanche, les évolutions entre 2014 et 2015 des agrégats concernant les départements et les GFP seraient artificiellement affectées par ce changement de périmètre. Pour calculer ces évolutions, on retire donc du champ des GFP en 2014 la communauté urbaine de Lyon, et en 2015 la métropole de Lyon; de même, on retire du champ des départements le conseil départemental du Rhône en 2014 et en 2015. Pour les évolutions entre 2015 et 2016 en revanche, la métropole de Lyon est intégrée dans le champ des GFP sur les deux années.

2) Au 1^{er} janvier 2016, la Martinique et la Guyane se dotent d'une collectivité territoriale unique (CTU), dont les compétences recouvrent celles des régions et des départements. Pour établir les résultats de 2016, on choisit d'associer leurs comptes à ceux des régions. Mais, en suivant la même logique que pour la métropole de Lyon en 2015, il faut calculer les évolutions des comptes des départements et des régions entre 2015 et 2016 à périmètre constant : on retire donc en 2015 les départements et les régions de Martinique et Guyane, et en 2016 les collectivités territoriales uniques. Dans l'annexe 3, les données des trois départements, des deux régions et des deux CTU sont établies séparément.

3) La métropole du Grand Paris (MGP) a été créée au 1^{er} janvier 2016; elle regroupe 131 communes. Les 11 établissements publics territoriaux (EPT) prennent en 2016 la suite des GFP qui existaient en 2015 et intègrent les communes qui étaient jusqu'à présent isolées; la situation de Paris reste particulière puisque la commune joue le rôle d'EPT. Dans les comptes du présent rapport, la MGP et ses EPT sont intégrés dans les groupements à fiscalité propre, Paris restant dans le compte des communes. Des flux financiers importants apparaissent alors à partir de 2016 entre les communes, les EPT et la MGP. Le traitement retenu varie selon les flux.

a - La loi NOTRe garantit aux EPT le même niveau de ressources que les groupements à fiscalité propre préexistants. Selon les cas, c'est la MGP qui verse une dotation d'équilibre aux EPT, ou l'inverse; les montants en jeu sont de l'ordre d'un milliard d'euros. Les montants sont déclarés en recettes ou moindres recettes par la MGP (comptes 74861 ou 74869 en M57) et par les EPT (comptes 7431 ou 7439 en M14). Il n'y a donc aucun traitement spécifique à faire puisque ces flux s'annulent au sein du même agrégat («Autres recettes de fonctionnement») dans le même niveau de collectivités (les GFP).

b - Une autre conséquence de la création de la MGP en 2016 est la création du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), pour compenser le fait que les communes perçoivent aujourd'hui des recettes fiscales qui étaient auparavant perçues par les GFP (FB, TH, ex-part départementale de TH...). Compte tenu de la nature comptable des opérations, le versement des communes est enregistré dans leur compte 65541 en M14, comme une contribution, et en recettes des GFP (en compte 74752). Ce flux, de l'ordre d'un milliard d'euros, perturberait l'analyse de l'évolution des comptes si l'on considérait la contribution des communes comme une subvention versée, puisque cela augmenterait artificiellement leurs dépenses; ce flux perturberait également les comparaisons entre communes, notamment par taille puisque ce flux concerne surtout des communes de plus de 20 000 habitants. Pour pouvoir mieux interpréter les comptes des communes, on décide donc dans ce rapport de neutraliser la contribution des communes au FCCT en ne la considérant pas comme une dépense, mais en la déduisant des recettes fiscales des communes; dans le compte des GFP, on intègre symétriquement ces recettes perçues par les GFP non pas dans les subventions reçues, mais dans l'agrégat «fiscalité reversée» afin de privilégier une approche économique plutôt que strictement comptable. Les nouvelles spécifications des agrégats comptables décrites dans le tableau de définitions ci-après précisent ces traitements.

c - Par ailleurs, d'autres flux apparaissent du fait que la MGP perçoit des ressources (DGF, impôts économiques) qui étaient perçues en 2015 par les GFP préexistants ou par les communes membres, et que, pour l'essentiel, la MGP reverse en 2016 aux communes.

Ces flux n'affectent toutefois que quelques agrégats comptables au sein des recettes de fonctionnement : la fiscalité reversée reçue par les communes, les impôts locaux, la DGF, et par répercussion au niveau supérieur d'agrégation, les

postes « Concours de l'État », et « Impôts et taxes ». Pour apprécier les évolutions de ces agrégats entre 2015 et 2016, il convient donc là encore de raisonner à périmètre géographique constant, c'est-à-dire de soustraire de l'analyse en 2015 et en 2016 les 131 communes et tous les EPCI touchés directement ou indirectement en 2016 par la création de la MGP.

L'ensemble des recettes de fonctionnement n'est en revanche pas affecté, les flux se compensant à l'intérieur de cet ensemble pour chaque niveau de collectivité. Pour les postes qui ne sont pas affectés, il n'est pas nécessaire de présenter des évolutions « à périmètre constant, hors contour de la MGP ». Nous présentons donc les évolutions « hors contour de la MGP » seulement pour les agrégats cités ci-dessus, qui sont touchés par ces flux.

d - Enfin, en 2018, l'analyse des budgets des départements et régions s'opère en neutralisant les effets de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse sur les évolutions présentées. En niveaux, les montants agrègent la Corse avec les régions et les CTU à partir de 2018.

3. Évolutions des instructions comptables

En 2018, de nombreux postes comptables ont changé de signification dans la nomenclature M57, et certains sont apparus.

- Les comptes décrivant les impôts et taxes de la nomenclature M57 (comptes 73) ont été complètement réorganisés, de même que ceux des fonds affectés à l'équipement (comptes 133). Certaines subventions des comptes 67 passent en compte 657.
- Le compte 733 est apparu pour les régions (M71) et les CTU (735 pour la M57) pour retracer les fractions de TVA versées par l'État aux régions et aux CTU en compensation de la suppression de leur DGF.

OPÉRATIONS RÉELLES - COMPTES DE GESTION 2018

	Communes et groupements de communes à fiscalité propre (y compris métropole de Lyon)		Départements		Régions et CTU	
	Nomenclature M14	Nomenclature M57	Nomenclature M52	Nomenclature M57	Nomenclature M71	Nomenclature M57
Fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement	débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68 et 65541 pour les communes de la MGP)	débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68)	débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68)		débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68)	
Achats et charges externes	débit net des comptes 60 (sauf 6031), 61, 62 (sauf 621)		idem		idem	
Frais de personnel	débit net des comptes 621, 631, 633, 64		idem		idem	
Dépenses d'intervention	débit net des comptes 655, 657 (sauf 65541 pour les communes de la MGP)	débit net des comptes 651, 652, 655, 656, 657	débit net des comptes 651, 652, 655, 656, 657		débit net des comptes 651, 655, 656, 657	débit net des comptes 651, 652, 655, 656, 657

ANNEXE 2A – LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

	Communes et groupements de communes à fiscalité propre (y compris métropole de Lyon)		Départements		Régions et CTU	
	Nomenclature M14	Nomenclature M57	Nomenclature M52	Nomenclature M57	Nomenclature M71	Nomenclature M57
Frais financiers	débit net du compte 66		idem		idem	
Autres charges de fonctionnement	par différence		par différence		par différence	
Recettes de fonctionnement	crédit net 7 (sauf 775, 776, 777, 78) et 65541 pour les communes de la MGP (moindres recettes)		idem		idem	
Impôts locaux	crédit net des comptes 731, 732, 7391 et 7392 et 65541 pour les communes de la MGP (moindres recettes), et 74752 pour les EPT de la MGP	crédit net des comptes 7311, 732 et 73911, 7392	crédit net des comptes 731 et 7391	crédit net des comptes 7311, 732 et 73911, 7392	crédit net des comptes 731 et 7391	crédit net des comptes 7311, 732 et 73911, 7392
Fiscalité reversée (retracée en moindre recette pour les GFP, en recette pour les communes)	crédit net des comptes 7321, 7328, 73921, 73928, et 65541 pour les communes de la MGP, et 74752 pour les EPT de la MGP	crédit net des comptes 7321 (sauf 73214), 7328, 73921 (sauf 739214), 73928	–	crédit net des comptes 7321 (sauf 73214), 7328, 73921 (sauf 739214), 73928	–	crédit net des comptes 7321 (sauf 73214), 7328, 73921 (sauf 739214), 73928
Autres impôts et taxes	crédit net des comptes 733, 734, 735, 736, 737, 738, 7394, 7396 et 7398	crédit net des comptes 7312 à 7318, 733, 734, 735, 738, 73912 à 73918, 7393, 7394, 7398	crédit net des comptes 732 à 738, 7392 et 7398	crédit net des comptes 7312 à 7318, 733, 734, 735, 738, 73912 à 73918, 7393, 7394, 7398	crédit net des comptes 732 à 738, 7397 et 7398	crédit net des comptes 7312 à 7318, 733, 734, 735, 738, 73912 à 73918, 7393, 7394, 7398
Concours de l'État	crédit net des comptes 741, 742, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 744, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483
Subventions et participations	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483), et sauf 74752 pour les EPT de la MGP	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483 et 7486)	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)		crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)	
Ventes de biens et services	crédit net des comptes 70		idem		idem	
Autres produits de fonctionnement	par différence		par différence		par différence	

ANNEXE 2A – LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

	Communes et groupements de communes à fiscalité propre (y compris métropole de Lyon)		Départements		Régions et CTU	
	Nomenclature M14	Nomenclature M57	Nomenclature M52	Nomenclature M57	Nomenclature M71	Nomenclature M57
Investissement						
Dépenses d'investissement (hors remboursements de dette)	débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 456, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) - crédit des comptes 237, 238	débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 455, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) - crédit des comptes 236, 237, 238	débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 455, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) - crédit des comptes 236, 237, 238		débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 455, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) - crédit des comptes 236, 237, 238	
Dépenses d'équipement	débit des comptes 20 (sauf 204), 21, 23 - crédit des comptes 236, 237, 238		idem		idem	
Subventions	débit 204		débit 204		débit 204	
Autres dépenses d'investissement	par différence		par différence		par différence	
Recettes d'investissement (hors emprunts)	crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 456, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775	crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 455, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775	crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 455, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775		crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 455, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775	
FCTVA	crédit du compte 10222		idem		idem	
Autres dotations et subventions	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10222, 10229), + crédit du compte 13 (sauf 139)		idem		idem	
Autres recettes	par différence		par différence		par différence	
Dettes						
Remboursements d'emprunts	débit du compte 16 (sauf 1645, 1688, 169) - GAD ^(a)		idem		idem	
Emprunts	crédit du compte 16 (sauf 1645, 1688, 169) - GAD ^(a)		idem		idem	
Encours de dette au 31/12	solde créditeur du compte 16 (hors 1688 et 169)		idem		idem	

(a) Gestion active de la dette : GAD = min(débit du compte 16449; crédit compte 16449) + min(débit compte 166; crédit compte 166).

Fiches financières

A1. Communes – Opérations réelles

	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016	2017/ 2016	2017	2018/ 2017	2018
	<i>en milliards d'euros</i>								
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	68,53	+ 0,3 %	68,70	- 1,5 %	67,70	+ 0,4 %	67,94	- 0,6 %	67,56
Achats et charges externes	17,00	- 1,8 %	16,70	- 2,1 %	16,35	+ 0,2 %	16,39	+ 2,0 %	16,72
Frais de personnel	36,43	+ 1,4 %	36,94	- 0,0 %	36,93	+ 1,9 %	37,61	+ 0,0 %	37,63
Charges financières	2,28	+ 1,6 %	2,32	- 8,9 %	2,11	- 9,1 %	1,92	- 6,9 %	1,79
Dépenses d'intervention	10,10	- 1,9 %	9,91	- 4,3 %	9,48	- 3,4 %	9,16	- 6,6 %	8,56
Autres dépenses de fonctionnement	2,71	+ 4,7 %	2,84	- 0,5 %	2,83	+ 1,3 %	2,86	- 0,0 %	2,86
Recettes de fonctionnement (2)	79,14	+ 0,9 %	79,84	- 1,2 %	78,85	+ 0,5 %	79,27	+ 0,7 %	79,85
Impôts et taxes	48,60	+ 3,3 %	50,19	+ 0,6 % ^(a)	51,12	+ 1,2 %	51,71	+ 1,2 %	52,31
– impôts locaux	42,43	+ 3,2 %	43,79	+ 0,3 % ^(a)	44,51	+ 1,0 %	44,96	+ 1,8 %	45,77
<i>dont fiscalité reversée</i>	9,89	- 0,6 %	9,82	- 2,3 % ^(a)	10,79	+ 3,4 %	11,16	- 1,3 %	11,01
– autres impôts et taxes	6,17	+ 3,9 %	6,41	+ 3,1 %	6,61	+ 2,2 %	6,75	- 3,2 %	6,54
Concours de l'État	18,20	- 7,4 %	16,86	- 8,5 % ^(a)	14,64	- 3,2 %	14,17	- 0,3 %	14,13
– DGF	15,77	- 8,4 %	14,45	- 8,4 % ^(a)	12,43	- 5,6 %	11,73	- 0,4 %	11,68
– autres dotations	0,19	- 3,8 %	0,18	+ 4,3 %	0,19	+ 27,5 %	0,25	+ 15,6 %	0,28
– péréquation et compensations fiscales	2,24	- 0,6 %	2,23	- 9,3 %	2,02	+ 8,7 %	2,20	- 1,6 %	2,16
Subventions reçues et participations	3,26	+ 13,2 %	3,69	+ 2,3 %	3,77	- 1,1 %	3,73	- 6,6 %	3,49
Ventes de biens et services	5,32	+ 4,6 %	5,56	+ 3,6 %	5,76	+ 1,1 %	5,82	+ 9,2 %	6,36
Autres recettes de fonctionnement	3,77	- 6,0 %	3,55	+ 0,4 %	3,56	+ 7,7 %	3,83	- 7,0 %	3,56
Épargne brute (3) = (2) - (1)	10,61	+ 5,0 %	11,14	+ 0,1 %	11,15	+ 1,6 %	11,33	+ 8,5 %	12,29
Épargne nette = (3) - (8)	4,69	+ 6,7 %	5,01	- 1,9 %	4,91	+ 5,5 %	5,18	+ 17,1 %	6,07
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	22,10	- 12,6 %	19,32	- 0,1 %	19,29	+ 8,5 %	20,93	+ 5,9 %	22,16
Dépenses d'équipement	19,88	- 14,2 %	17,06	+ 0,6 %	17,15	+ 8,8 %	18,67	+ 6,9 %	19,96
Subventions d'équipement versées	1,39	- 18,1 %	1,13	+ 3,2 %	1,17	- 1,8 %	1,15	+ 9,2 %	1,26
Autres dépenses d'investissement	0,83	+ 35,8 %	1,13	- 14,3 %	0,97	+ 15,1 %	1,11	- 14,9 %	0,95
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	10,99	+ 1,0 %	11,10	- 8,9 %	10,11	+ 0,7 %	10,18	+ 10,1 %	11,21
FCTVA	2,97	- 4,3 %	2,84	- 12,1 %	2,50	- 6,3 %	2,34	+ 9,3 %	2,56
Autres dotations et subventions d'équipement	5,33	- 5,6 %	5,03	- 6,2 %	4,72	+ 0,5 %	4,74	+ 11,5 %	5,29
Autres recettes d'investissement	2,70	+ 19,6 %	3,23	- 10,2 %	2,90	+ 6,9 %	3,10	+ 8,5 %	3,36
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	90,63	- 2,9 %	88,02	- 1,2 %	86,99	+ 2,2 %	88,87	+ 1,0 %	89,72
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	90,13	+ 0,9 %	90,94	- 2,2 %	88,97	+ 0,5 %	89,45	+ 1,8 %	91,05
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,49		+ 2,92		+ 1,98		+ 0,58		+ 1,33
Remboursements de dette (8)	5,92	+ 3,6 %	6,13	+ 1,8 %	6,24	- 1,5 %	6,15	+ 1,2 %	6,22
Emprunts (9)	6,19	- 0,5 %	6,16	- 8,7 %	5,62	+ 13,5 %	6,38	- 11,2 %	5,67
Flux net de dette = (9) - (8)	0,27		0,02		- 0,62		0,23		- 0,56
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	96,54	- 2,5 %	94,16	- 1,0 %	93,23	+ 1,9 %	95,02	+ 1,0 %	95,94
Recettes totales (11) = (7) + (9)	96,32	+ 0,8 %	97,10	- 2,6 %	94,59	+ 1,3 %	95,83	+ 0,9 %	96,72
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,22		+ 2,94		+ 1,36		+ 0,81		+ 0,77
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	63,53	+ 1,2 %	64,29	+ 0,7 %	64,74	+ 0,7 %	65,21	- 0,4 %	64,96
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	13,4 %	+ 0,5 pt	14,0 %	+ 0,2 pt	14,1 %	+ 0,1 pt	14,3 %	+ 1,1 pt	15,4 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	5,9 %	+ 0,3 pt	6,3 %	- 0,0 pt	6,2 %	+ 0,3 pt	6,5 %	+ 1,1 pt	7,6 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	80,3 %	+ 0,2 pt	80,5 %	+ 1,6 pt	82,1 %	+ 0,2 pt	82,3 %	- 0,9 pt	81,4 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	6,0 ans	- 0,2 an	5,8 ans	+ 0,0 an	5,8 ans	- 0,0 an	5,8 ans	- 0,5 an	5,3 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors communes concernées par la métropole du Grand Paris (cf. présentation de l'annexe 2).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A2a. Groupements de communes à fiscalité propre – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014 ^(a) à champ constant	2015 ^(b)	2016/ 2015	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)	2018/ 2017	2018 ^(b)
									Données provisoires
Dépenses de fonctionnement (1)	21,08	+ 1,7 %	22,61	+ 3,7 %	23,45	+ 5,4 %	24,72	+ 2,1 %	25,23
Achats et charges externes	6,20	+ 0,1 %	6,25	+ 1,3 %	6,33	+ 5,1 %	6,66	+ 2,3 %	6,81
Frais de personnel	7,21	+ 5,3 %	7,75	+ 6,8 %	8,28	+ 9,1 %	9,04	+ 4,5 %	9,44
Charges financières	0,72	- 0,4 %	0,75	+ 11,9 %	0,84	- 19,6 %	0,68	- 10,6 %	0,60
Dépenses d'intervention	5,64	- 0,1 %	6,56	+ 1,2 %	6,63	+ 3,5 %	6,86	+ 3,7 %	7,12
Autres dépenses de fonctionnement	1,31	- 1,5 %	1,30	+ 5,0 %	1,36	+ 9,0 %	1,48	- 15,8 %	1,25
Recettes de fonctionnement (2)	25,80	+ 2,3 %	27,64	+ 2,2 %	28,26	+ 6,1 %	29,99	+ 3,4 %	31,01
Impôts et taxes	12,88	+ 6,8 %	14,68	+ 6,5 % ^(c)	15,09	+ 10,0 %	16,60	+ 5,1 %	17,45
– impôts locaux	8,40	+ 12,6 %	9,94	+ 8,2 % ^(c)	10,15	+ 11,0 %	11,27	+ 5,8 %	11,92
– autres impôts et taxes	4,48	- 3,9 %	4,73	+ 4,4 %	4,94	+ 8,0 %	5,33	+ 3,7 %	5,53
Concours de l'État	8,69	- 6,7 %	8,33	- 8,5 % ^(c)	8,42	- 0,5 %	8,38	- 1,1 %	8,28
– DGF	7,16	- 8,7 %	6,74	- 9,0 % ^(c)	6,94	- 2,2 %	6,79	- 1,5 %	6,69
– autres dotations	0,04	+ 2,5 %	0,04	- 8,9 %	0,03	+ 141,6 %	0,08	+ 9,5 %	0,09
– péréquation et compensations fiscales	1,50	+ 0,6 %	1,55	- 7,2 %	1,44	+ 4,4 %	1,51	- 0,2 %	1,50
Subventions reçues et participations	1,14	+ 7,2 %	1,26	- 6,7 %	1,18	+ 9,6 %	1,29	+ 13,9 %	1,47
Ventes de biens et services	2,36	+ 6,4 %	2,53	+ 4,5 %	2,64	+ 4,4 %	2,76	+ 6,1 %	2,93
Autres recettes de fonctionnement	0,72	+ 10,0 %	0,84	+ 10,2 %	0,93	+ 3,9 %	0,97	- 8,7 %	0,88
Épargne brute (3) = (2) - (1)	4,72	+ 5,1 %	5,02	- 4,4 %	4,80	+ 9,8 %	5,27	+ 9,7 %	5,78
Épargne nette = (3) - (8)	2,86	+ 0,5 %	2,93	- 7,3 %	2,72	+ 12,0 %	3,05	+ 7,8 %	3,28
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	8,97	- 8,2 %	8,20	- 1,7 %	8,06	+ 7,5 %	8,66	+ 7,8 %	9,33
Dépenses d'équipement	6,47	- 11,4 %	5,68	- 2,9 %	5,52	+ 11,0 %	6,12	+ 11,0 %	6,80
Subventions d'équipement versées	1,67	- 4,1 %	1,65	+ 3,3 %	1,70	- 3,2 %	1,65	+ 5,3 %	1,74
Autres dépenses d'investissement	0,82	+ 9,1 %	0,86	- 3,6 %	0,83	+ 6,2 %	0,88	- 10,1 %	0,80
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	3,57	+ 1,6 %	3,57	- 9,9 %	3,21	+ 3,1 %	3,31	+ 8,7 %	3,60
FCTVA	0,89	- 10,5 %	0,79	- 5,3 %	0,75	- 1,5 %	0,74	+ 11,4 %	0,82
Autres dotations et subventions d'équipement	1,74	+ 0,6 %	1,74	- 7,7 %	1,61	- 0,1 %	1,61	+ 18,8 %	1,91
Autres recettes d'investissement	0,93	+ 15,4 %	1,03	- 17,2 %	0,85	+ 13,4 %	0,97	- 10,0 %	0,87
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	30,04	- 1,2 %	30,81	+ 2,3 %	31,51	+ 5,9 %	33,38	+ 3,6 %	34,56
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	29,37	+ 2,2 %	31,20	+ 0,8 %	31,47	+ 5,8 %	33,30	+ 3,9 %	34,61
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,68		+ 0,39		- 0,04		- 0,07		+ 0,05
Remboursements de dette (8)	1,86	+ 12,4 %	2,09	- 0,4 %	2,08	+ 6,9 %	2,23	+ 12,1 %	2,50
Emprunts (9)	2,36	+ 1,3 %	2,33	- 1,1 %	2,30	+ 6,1 %	2,44	+ 1,9 %	2,49
Flux net de dette = (9) - (8)	0,50		0,24		0,22		0,22		- 0,01
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	31,91	- 0,4 %	32,90	+ 2,1 %	33,59	+ 6,0 %	35,60	+ 4,1 %	37,06
Recettes totales (11) = (7) + (9)	31,73	+ 2,2 %	33,53	+ 0,7 %	33,77	+ 5,8 %	35,75	+ 3,8 %	37,10
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,18		+ 0,63		+ 0,18		+ 0,14		+ 0,04
Dettes au 31 décembre (12) ^(d)	22,76	+ 0,3 %	23,45	+ 2,6 %	24,05	+ 4,2 %	25,07	+ 1,2 %	25,36
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,3 %	+ 0,5 pt	18,2 %	- 1,2 pt	17,0 %	+ 0,6 pt	17,6 %	+ 1,1 pt	18,6 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	11,1 %	- 0,2 pt	10,6 %	- 1,0 pt	9,6 %	+ 0,5 pt	10,2 %	+ 0,4 pt	10,6 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	88,2 %	- 1,7 pt	84,8 %	+ 0,3 pt	85,1 %	- 1,5 pt	83,6 %	- 1,8 pt	81,8 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	- 0,2 an	4,7 ans	+ 0,3 an	5,0 ans	- 0,3 an	4,8 ans	- 0,4 an	4,4 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.**Dépenses et recettes nettes, notamment des reversements faits aux communes.**

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris métropole de Lyon et établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors EPCI concernés par la métropole du Grand Paris (cf. présentation de l'annexe 2).

(d) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A2b. Groupements de communes à fiscalité propre, par type de groupement – Opérations réelles – 2018

en millions d'euros

	Métropoles ^(a)	Communautés urbaines (CU)	Communautés d'agglomération (CA)	Communautés de communes (CC)	Ensemble des GFP
Dépenses de fonctionnement (1)	8 928	1 166	8 635	6 499	25 228
Achats et charges externes	2 163	312	2 494	1 842	6 812
Frais de personnel	3 128	473	3 325	2 518	9 444
Charges financières	255	35	201	114	605
Dépenses d'intervention	3 098	275	2 114	1 631	7 118
Autres dépenses de fonctionnement	283	71	501	393	1 249
Recettes de fonctionnement (2)	11 538	1 464	10 329	7 678	31 009
Impôts et taxes	5 927	860	5 871	4 794	17 452
– impôts locaux	3 801	749	3 903	3 466	11 919
– autres impôts et taxes	2 126	112	1 968	1 328	5 534
Concours de l'État	3 801	410	2 757	1 313	8 280
– DGF	3 246	286	2 172	984	6 687
– autres dotations	41	5	26	18	90
– péréquation et compensations fiscales	514	118	559	311	1 503
Subventions reçues et participations	326	26	497	618	1 468
Ventes de biens et services	1 099	114	970	742	2 925
Autres recettes de fonctionnement	386	54	234	210	883
Épargne brute (3) = (2) - (1)	2 610	299	1 694	1 178	5 781
Épargne nette = (3) - (8)	1 426	170	938	750	3 284
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	3 842	547	2 773	2 172	9 333
Dépenses d'équipement	2 806	392	1 956	1 647	6 801
Subventions d'équipement versées	709	87	607	335	1 737
Autres dépenses d'investissement	327	68	211	190	795
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	1 507	217	990	891	3 604
FCTVA	306	50	251	217	824
Autres dotations et subventions d'équipement	881	98	488	441	1 909
Autres recettes d'investissement	320	68	251	233	871
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	12 770	1 712	11 408	8 671	34 561
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	13 045	1 681	11 319	8 568	34 613
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 275	- 32	- 89	- 103	+ 52
Remboursements de dette (8)	1 184	129	756	428	2 496
Emprunts (9)	1 073	161	765	490	2 489
Flux net de dette = (9) - (8)	- 111	32	9	63	- 7
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	13 954	1 841	12 163	9 099	37 057
Recettes totales (11) = (7) + (9)	14 118	1 842	12 083	9 059	37 102
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 164	+ 1	- 80	- 40	+ 45
Dette au 31 décembre (12)	11 729	1 403	8 051	4 181	25 364
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,6 %	20,4 %	16,4 %	15,3 %	18,6 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	12,4 %	11,6 %	9,1 %	9,8 %	10,6 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	101,7 %	95,8 %	77,9 %	54,5 %	81,8 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,5 ans	4,7 ans	4,8 ans	3,5 ans	4,4 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris et ses établissements publics territoriaux (EPT).

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A3. Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre) – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014 ^(a)	2015 ^(b)	2016/ 2015	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)	2018/ 2017	2018 ^(b)
		à champ constant							Données provisoires
Dépenses de fonctionnement (1)	89,60	+ 0,6 %	91,32	- 0,2 %	91,15	+ 1,7 %	92,66	+ 0,1 %	92,79
Achats et charges externes	23,20	- 1,3 %	22,96	- 1,2 %	22,69	+ 1,6 %	23,05	+ 2,1 %	23,53
Frais de personnel	43,64	+ 2,0 %	44,69	+ 1,2 %	45,21	+ 3,2 %	46,65	+ 0,9 %	47,08
Charges financières	3,00	+ 1,1 %	3,07	- 3,8 %	2,95	- 12,1 %	2,59	- 7,8 %	2,39
Dépenses d'intervention	15,74	- 1,3 %	16,47	- 2,1 %	16,11	- 0,6 %	16,02	- 2,2 %	15,67
Autres dépenses de fonctionnement	4,02	+ 2,7 %	4,14	+ 1,2 %	4,19	+ 3,8 %	4,35	- 5,4 %	4,11
Recettes de fonctionnement (2)	104,94	+ 1,2 %	107,48	- 0,3 %	107,11	+ 2,0 %	109,26	+ 1,5 %	110,86
Impôts et taxes	61,47	+ 4,0 %	64,87	+ 2,1 %	66,21	+ 3,2 %	68,31	+ 2,1 %	69,76
– impôts locaux	50,83	+ 4,7 %	53,73	+ 1,7 %	54,66	+ 2,9 %	56,23	+ 2,6 %	57,69
– autres impôts et taxes	10,64	+ 0,7 %	11,14	+ 3,7 %	11,55	+ 4,7 %	12,09	- 0,1 %	12,07
Concours de l'État	26,89	- 7,2 %	25,19	- 8,5 %	23,06	- 2,2 %	22,55	- 0,6 %	22,41
– DGF	22,92	- 8,5 %	21,19	- 8,6 %	19,37	- 4,4 %	18,52	- 0,8 %	18,37
– autres dotations	0,23	- 3,1 %	0,22	+ 2,1 %	0,23	+ 44,6 %	0,33	+ 14,1 %	0,37
– péréquation et compensations fiscales	3,74	+ 0,6 %	3,78	- 8,4 %	3,46	+ 6,9 %	3,70	- 1,0 %	3,66
Subventions reçues et participations	4,40	+ 11,7 %	4,95	- 0,0 %	4,95	+ 1,5 %	5,02	- 1,3 %	4,95
Ventes de biens et services	7,68	+ 5,1 %	8,08	+ 3,9 %	8,40	+ 2,2 %	8,58	+ 8,2 %	9,29
Autres recettes de fonctionnement	4,49	- 3,5 %	4,39	+ 2,3 %	4,49	+ 6,9 %	4,80	- 7,4 %	4,45
Épargne brute (3) = (2) - (1)	15,33	+ 5,0 %	16,16	- 1,3 %	15,95	+ 4,1 %	16,60	+ 8,8 %	18,07
Épargne nette = (3) - (8)	7,55	+ 4,4 %	7,94	- 3,9 %	7,63	+ 7,8 %	8,23	+ 13,6 %	9,35
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	31,07	- 11,4 %	27,52	- 0,6 %	27,35	+ 8,2 %	29,59	+ 6,5 %	31,50
Dépenses d'équipement	26,35	- 13,5 %	22,74	- 0,3 %	22,67	+ 9,3 %	24,79	+ 7,9 %	26,76
Subventions d'équipement versées	3,06	- 10,6 %	2,78	+ 3,2 %	2,87	- 2,6 %	2,80	+ 6,9 %	2,99
Autres dépenses d'investissement	1,65	+ 23,1 %	1,99	- 9,7 %	1,80	+ 11,0 %	2,00	- 12,8 %	1,74
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	14,56	+ 1,1 %	14,66	- 9,1 %	13,33	+ 1,3 %	13,50	+ 9,7 %	14,81
FCTVA	3,86	- 5,6 %	3,64	- 10,6 %	3,25	- 5,2 %	3,08	+ 9,8 %	3,38
Autres dotations et subventions d'équipement	7,07	- 4,1 %	6,77	- 6,6 %	6,32	+ 0,4 %	6,35	+ 13,3 %	7,19
Autres recettes d'investissement	3,63	+ 18,6 %	4,26	- 11,9 %	3,75	+ 8,4 %	4,07	+ 4,1 %	4,23
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	120,67	- 2,5 %	118,83	- 0,3 %	118,50	+ 3,2 %	122,25	+ 1,7 %	124,28
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	119,50	+ 1,2 %	122,15	- 1,4 %	120,43	+ 1,9 %	122,76	+ 2,4 %	125,67
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 1,17		+ 3,31		+ 1,94		+ 0,51		+ 1,38
Remboursements de dette (8)	7,78	+ 5,6 %	8,22	+ 1,2 %	8,32	+ 0,6 %	8,37	+ 4,1 %	8,72
Emprunts (9)	8,55	- 0,1 %	8,48	- 6,6 %	7,92	+ 11,3 %	8,82	- 7,5 %	8,15
Flux net de dette = (9) - (8)	0,77		0,26		- 0,40		0,45		- 0,56
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	128,45	- 2,0 %	127,06	- 0,2 %	126,82	+ 3,0 %	130,62	+ 1,8 %	133,00
Recettes totales (11) = (7) + (9)	128,05	+ 1,1 %	130,63	- 1,7 %	128,36	+ 2,5 %	131,58	+ 1,7 %	133,82
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,40		+ 3,57		+ 1,54		+ 0,96		+ 0,82
Dettes au 31 décembre (12) ^(c)	86,28	+ 1,0 %	87,73	+ 1,2 %	88,79	+ 1,7 %	90,28	+ 0,0 %	90,32
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,6 %	+ 0,5 pt	15,0 %	- 0,1 pt	14,9 %	+ 0,3 pt	15,2 %	+ 1,1 pt	16,3 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	7,2 %	+ 0,2 pt	7,4 %	- 0,3 pt	7,1 %	+ 0,4 pt	7,5 %	+ 0,9 pt	8,4 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	82,2 %	- 0,2 pt	81,6 %	+ 1,3 pt	82,9 %	- 0,3 pt	82,6 %	- 1,2 pt	81,5 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,6 ans	- 0,2 an	5,4 ans	+ 0,1 an	5,6 ans	- 0,1 an	5,4 ans	- 0,4 an	5,0 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.

Montants non consolidés ; la consolidation est présentée à l'annexe 2C en incluant les budgets annexes.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris métropole de Lyon et, à partir de 2016, les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A4. Départements – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014 ^(a) à champ constant	2015 ^(b)	2016/ 2015 ^(c) à champ constant	2016 ^(d)	2017/ 2016	2017 ^(d)	2018/ 2017 ^(e) à champ constant	2018 ^(f)
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	59,29	+ 1,5 %	59,15	+ 0,1 %	58,31	- 0,2 %	58,19	- 0,8 %	57,28
Achats et charges externes	5,57	- 3,6 %	5,34	- 4,6 %	5,03	- 10,8 %	4,49	- 16,0 %	3,73
Frais de personnel	12,15	+ 1,5 %	12,16	- 0,1 %	11,91	+ 1,4 %	12,07	- 0,2 %	11,92
Charges financières	0,95	- 3,5 %	0,91	- 6,4 %	0,84	- 4,0 %	0,81	- 7,9 %	0,73
Dépenses d'intervention	39,71	+ 2,3 %	39,85	+ 1,1 %	39,70	+ 0,7 %	39,97	+ 0,7 %	40,01
Autres dépenses de fonctionnement	0,91	- 0,9 %	0,89	- 6,4 %	0,83	+ 2,9 %	0,85	+ 5,3 %	0,89
Recettes de fonctionnement (2)	65,99	+ 1,2 %	65,63	+ 2,1 %	66,08	- 0,1 %	66,00	- 0,7 %	65,05
Impôts et taxes	44,04	+ 4,9 %	45,26	+ 4,4 %	46,60	+ 1,4 %	47,24	+ 0,7 %	47,28
– impôts locaux	21,37	+ 3,6 %	21,60	+ 4,8 %	22,47	- 5,0 %	21,34	- 1,3 %	20,98
– autres impôts et taxes (dont : DMTO)	22,68	+ 6,1 %	23,66	+ 4,0 %	24,13	+ 7,3 %	25,90	+ 2,3 %	26,30
(TICPE)	6,49	- 0,2 %	6,37	+ 0,3 %	6,14	+ 0,1 %	6,14	- 0,1 %	6,10
(TSCA)	6,74	+ 1,1 %	6,76	+ 2,2 %	6,86	+ 1,6 %	6,96	+ 3,1 %	7,12
Concours de l'État	14,41	- 7,9 %	13,03	- 7,9 %	11,78	- 10,9 %	10,50	- 0,0 %	10,36
– DGF	11,80	- 8,9 %	10,53	- 9,7 %	9,32	- 11,3 %	8,26	- 0,2 %	8,14
– autres dotations	0,43	+ 0,6 %	0,43	- 0,3 %	0,42	+ 10,9 %	0,46	+ 2,0 %	0,46
– péréquation et compensations fiscales	2,18	- 4,1 %	2,07	- 0,2 %	2,05	- 13,6 %	1,77	+ 0,4 %	1,76
Subventions reçues et participations	4,52	- 1,0 %	4,51	+ 6,5 %	4,75	+ 11,8 %	5,31	- 8,9 %	4,81
Ventes de biens et services	0,45	- 2,5 %	0,43	+ 8,4 %	0,46	+ 28,7 %	0,59	- 26,6 %	0,43
Autres recettes de fonctionnement	2,57	- 5,5 %	2,39	+ 4,9 %	2,49	- 5,1 %	2,36	- 7,6 %	2,17
Épargne brute (3) = (2) - (1)	6,70	- 1,0 %	6,49	+ 20,4 %	7,77	+ 0,5 %	7,81	+ 0,0 %	7,77
Épargne nette = (3) - (8)	3,81	- 5,1 %	3,49	+ 32,0 %	4,60	- 2,1 %	4,51	+ 1,5 %	4,55
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	10,82	- 8,0 %	9,77	- 5,7 %	9,12	- 1,1 %	9,02	+ 4,1 %	9,28
Dépenses d'équipement	6,39	- 8,1 %	5,78	- 3,3 %	5,52	- 1,7 %	5,42	+ 8,0 %	5,77
Subventions d'équipement versées	4,17	- 8,3 %	3,74	- 8,7 %	3,39	+ 0,5 %	3,40	- 2,4 %	3,28
Autres dépenses d'investissement	0,26	- 2,6 %	0,25	- 14,8 %	0,21	- 8,5 %	0,20	+ 13,0 %	0,22
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	3,00	+ 2,3 %	3,02	- 12,5 %	2,59	- 6,0 %	2,44	+ 3,6 %	2,48
FCTVA	0,98	- 1,9 %	0,94	- 4,6 %	0,88	- 5,7 %	0,83	+ 1,9 %	0,84
Autres dotations et subventions d'équipement	1,55	- 10,6 %	1,38	- 9,1 %	1,22	- 1,7 %	1,20	+ 2,9 %	1,21
Autres recettes d'investissement	0,46	+ 57,2 %	0,69	- 29,7 %	0,48	- 17,7 %	0,40	+ 9,0 %	0,43
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	70,12	- 0,0 %	68,92	- 0,7 %	67,43	- 0,3 %	67,21	- 0,2 %	66,56
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	68,99	+ 1,3 %	68,65	+ 1,5 %	68,67	- 0,3 %	68,43	- 0,6 %	67,54
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 1,13		- 0,27		+ 1,25		+ 1,23		+ 0,98
Remboursements de dette (8)	2,89	+ 4,3 %	3,00	+ 6,8 %	3,17	+ 4,2 %	3,30	- 2,0 %	3,23
Emprunts (9)	3,88	- 5,3 %	3,63	- 20,9 %	2,83	- 11,7 %	2,50	+ 0,9 %	2,49
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,99		+ 0,63		- 0,34		- 0,80		- 0,73
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	73,01	+ 0,2 %	71,92	- 0,4 %	70,59	- 0,1 %	70,51	- 0,3 %	69,79
Recettes totales (11) = (7) + (9)	72,87	+ 0,9 %	72,28	+ 0,4 %	71,50	- 0,8 %	70,93	- 0,5 %	70,03
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,14		+ 0,36		+ 0,91		+ 0,42		+ 0,25
Dettes au 31 décembre (12) ^(g)	33,64	+ 2,7 %	34,06	- 0,1 %	33,68	- 2,0 %	33,01	- 2,0 %	32,16
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	10,1 %	- 0,2 pt	9,9 %	+ 1,8 pt	11,8 %	+ 0,1 pt	11,8 %	+ 0,1 pt	11,9 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	5,8 %	- 0,4 pt	5,3 %	+ 1,6 pt	7,0 %	- 0,1 pt	6,8 %	+ 0,2 pt	7,0 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	51,0 %	+ 0,7 pt	51,9 %	- 1,2 pt	51,0 %	- 1,0 pt	50,0 %	- 0,6 pt	49,4 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	+ 0,2 an	5,3 ans	- 0,9 an	4,3 ans	- 0,1 an	4,2 ans	- 0,1 an	4,1 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette. (a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors département du Rhône (et métropole de Lyon). (b) Y compris département du Rhône (hors métropole de Lyon). (c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Guyane et Martinique. (d) Hors CTU de Guyane et Martinique. (e) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Corse. (f) Hors collectivité de Corse. (g) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A5. Régions – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015 ^(a) à champ constant	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)	2018/ 2017 ^(c) à champ constant	2018 ^(d)
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	17,83	+ 2,8 %	18,33	- 0,9 %	19,15	+ 10,3 %	21,13	+ 3,4 %	22,23
Achats et charges externes	2,04	+ 1,9 %	2,08	+ 1,0 %	2,19	+ 37,0 %	3,00	+ 18,2 %	3,58
Frais de personnel	3,19	+ 2,7 %	3,27	+ 1,4 %	3,56	+ 3,5 %	3,69	+ 3,5 %	3,95
Charges financières	0,62	+ 2,0 %	0,63	- 3,8 %	0,61	- 2,4 %	0,60	- 0,4 %	0,60
Dépenses d'intervention	11,67	+ 3,9 %	12,12	- 1,8 %	12,54	+ 8,6 %	13,62	+ 0,0 %	13,84
Autres dépenses de fonctionnement	0,32	- 29,0 %	0,23	+ 6,1 %	0,25	- 9,9 %	0,22	+ 11,5 %	0,26
Recettes de fonctionnement (2)	22,59	+ 1,5 %	22,93	- 0,2 %	23,92	+ 10,5 %	26,45	+ 4,2 %	27,99
Impôts et taxes	13,65	+ 9,8 %	14,99	+ 2,7 %	16,09	+ 13,6 %	18,28	+ 28,2 %	23,80
– impôts locaux	4,64	+ 3,7 %	4,81	+ 1,0 %	5,05	+ 41,2 %	7,13	+ 10,9 %	8,01
– autres impôts et taxes	9,01	+ 13,0 %	10,17	+ 3,5 %	11,04	+ 1,0 %	11,14	+ 39,4 %	15,80
<i>dont : Cartes grises</i>	2,08	+ 0,5 %	2,09	+ 4,8 %	2,19	+ 1,9 %	2,23	+ 4,4 %	2,33
<i>dont : TICPE</i>	4,24	+ 23,4 %	5,23	+ 1,0 %	5,54	- 1,1 %	5,48	+ 0,5 %	5,53
Concours de l'État	7,95	- 17,1 %	6,59	- 7,0 %	6,37	- 7,7 %	5,88	- 71,3 %	1,92
– DGF	5,27	- 8,5 %	4,82	- 9,2 %	4,58	- 10,0 %	4,13	- 95,2 %	0,30
– autres dotations	1,85	- 48,2 %	0,96	- 1,4 %	0,97	+ 1,5 %	0,98	- 0,1 %	0,90
– péréquation et compensations fiscales	0,82	- 2,2 %	0,81	- 0,6 %	0,82	- 6,0 %	0,77	- 8,5 %	0,72
Subventions reçues et participations	0,69	+ 46,9 %	1,01	+ 3,1 %	1,11	+ 65,4 %	1,84	- 5,5 %	1,77
Ventes de biens et services	0,02	+ 15,3 %	0,03	- 6,5 %	0,03	+ 153,8 %	0,08	+ 62,0 %	0,13
Autres recettes de fonctionnement	0,27	+ 15,4 %	0,32	- 5,6 %	0,32	+ 15,9 %	0,37	+ 7,0 %	0,36
Épargne brute (3) = (2) - (1)	4,76	- 3,2 %	4,61	+ 2,4 %	4,77	+ 11,5 %	5,32	+ 7,4 %	5,76
Épargne nette = (3) - (8)	2,83	- 10,4 %	2,53	+ 15,0 %	2,84	+ 23,4 %	3,50	+ 3,3 %	3,66
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	9,28	+ 3,5 %	9,61	- 6,1 %	9,03	+ 7,3 %	9,68	+ 2,6 %	10,03
Dépenses d'équipement	2,93	+ 5,6 %	3,10	+ 2,4 %	3,15	+ 5,7 %	3,33	- 6,0 %	3,20
Subventions d'équipement versées	5,92	+ 0,5 %	5,95	- 8,3 %	5,47	+ 4,9 %	5,74	+ 10,3 %	6,35
Autres dépenses d'investissement	0,43	+ 31,0 %	0,56	- 28,0 %	0,41	+ 51,9 %	0,62	- 23,0 %	0,49
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	2,49	+ 16,6 %	2,91	- 3,7 %	2,82	+ 25,0 %	3,52	+ 18,7 %	4,20
FCTVA	0,48	- 0,1 %	0,48	+ 3,3 %	0,52	+ 7,5 %	0,55	+ 1,6 %	0,57
Autres dotations et subventions d'équipement	1,61	+ 14,2 %	1,84	+ 9,0 %	2,00	+ 31,0 %	2,63	+ 19,6 %	3,16
Autres recettes d'investissement	0,40	+ 46,8 %	0,58	- 48,6 %	0,30	+ 14,2 %	0,34	+ 39,8 %	0,47
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	27,11	+ 3,1 %	27,93	- 2,7 %	28,18	+ 9,3 %	30,81	+ 3,1 %	32,26
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	25,08	+ 3,0 %	25,84	- 0,6 %	26,74	+ 12,1 %	29,97	+ 5,9 %	32,19
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 2,03		- 2,09		- 1,44		- 0,84		- 0,07
Remboursements de dette (8)	1,93	+ 7,3 %	2,07	- 13,1 %	1,94	- 6,1 %	1,82	+ 15,0 %	2,11
Emprunts (9)	3,56	+ 15,9 %	4,13	- 18,0 %	3,53	- 28,2 %	2,53	+ 7,0 %	2,70
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 1,63		+ 2,06		+ 1,60		+ 0,72		+ 0,59
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	29,04	+ 3,3 %	30,01	- 3,4 %	30,11	+ 8,4 %	32,63	+ 3,8 %	34,37
Recettes totales (11) = (7) + (9)	28,64	+ 4,6 %	29,97	- 3,0 %	30,27	+ 7,4 %	32,50	+ 6,0 %	34,89
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,39		- 0,03		+ 0,16		- 0,13		+ 0,52
Dette au 31 décembre (12) ^(e)	22,01	+ 9,2 %	24,04	+ 6,9 %	26,10	+ 2,8 %	26,83	+ 2,8 %	27,72
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,1 %	- 1,0 pt	20,1 %	+ 0,5 pt	20,0 %	+ 0,2 pt	20,1 %	+ 0,6 pt	20,6 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	12,5 %	- 1,5 pt	11,1 %	+ 1,7 pt	11,9 %	+ 1,4 pt	13,2 %	- 0,1 pt	13,1 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	97,5 %	+ 7,4 pts	104,8 %	+ 7,5 pts	109,1 %	- 7,6 pts	101,5 %	- 1,4 pt	99,0 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,6 ans	+ 0,6 an	5,2 ans	+ 0,2 an	5,5 ans	- 0,4 an	5,0 ans	- 0,2 an	4,8 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette. (a) Évolution calculée à périmètre constant, hors Guyane et Martinique. (b) Y compris CTU de Martinique et Guyane. (c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Corse. (d) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse. (e) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A6. Ensemble des collectivités locales – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016 ^(a)	2017/ 2016	2017 ^(a)	2018/ 2017	2018 ^(a)
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	166,73	+ 1,2 %	168,79	- 0,1 %	168,61	+ 2,0 %	171,97	+ 0,2 %	172,30
Achats et charges externes	30,81	- 1,4 %	30,38	- 1,5 %	29,91	+ 2,1 %	30,53	+ 1,0 %	30,84
Frais de personnel	58,98	+ 1,9 %	60,12	+ 0,9 %	60,68	+ 2,9 %	62,41	+ 0,9 %	62,95
Charges financières	4,57	+ 0,8 %	4,60	- 4,3 %	4,40	- 9,2 %	4,00	- 6,8 %	3,72
Dépenses d'intervention	67,12	+ 2,0 %	68,44	- 0,1 %	68,36	+ 1,8 %	69,61	- 0,1 %	69,52
Autres dépenses de fonctionnement	5,26	+ 0,1 %	5,26	+ 0,0 %	5,26	+ 3,0 %	5,42	- 3,0 %	5,26
Recettes de fonctionnement (2)	193,52	+ 1,3 %	196,05	+ 0,5 %	197,11	+ 2,3 %	201,70	+ 1,1 %	203,90
Impôts et taxes	119,16	+ 5,0 %	125,12	+ 3,0 %	128,90	+ 3,8 %	133,83	+ 5,2 %	140,84
– impôts locaux	76,84	+ 4,3 %	80,15	+ 2,5 %	82,19	+ 3,1 %	84,70	+ 2,3 %	86,68
– autres impôts et taxes	42,32	+ 6,3 %	44,97	+ 3,9 %	46,71	+ 5,2 %	49,13	+ 10,3 %	54,17
Concours de l'État	49,25	- 9,0 %	44,82	- 8,0 %	41,21	- 5,6 %	38,92	- 10,9 %	34,69
– DGF	39,99	- 8,6 %	36,55	- 9,0 %	33,27	- 7,1 %	30,91	- 13,2 %	26,81
– autres dotations	2,51	- 35,8 %	1,61	- 0,3 %	1,61	+ 10,0 %	1,77	- 2,0 %	1,74
– péréquation et compensations fiscales	6,74	- 1,3 %	6,66	- 4,9 %	6,33	- 1,4 %	6,24	- 1,6 %	6,14
Subventions reçues et participations	9,61	+ 9,0 %	10,47	+ 3,2 %	10,81	+ 12,6 %	12,17	- 5,3 %	11,53
Ventes de biens et services	8,16	+ 4,7 %	8,54	+ 4,1 %	8,89	+ 4,1 %	9,26	+ 6,5 %	9,86
Autres recettes de fonctionnement	7,34	- 3,2 %	7,10	+ 2,8 %	7,30	+ 3,2 %	7,53	- 7,3 %	6,98
Épargne brute (3) = (2) - (1)	26,79	+ 1,7 %	27,25	+ 4,6 %	28,50	+ 4,3 %	29,73	+ 6,3 %	31,60
Épargne nette = (3) - (8)	14,18	- 1,6 %	13,96	+ 8,0 %	15,07	+ 7,7 %	16,24	+ 8,1 %	17,55
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	51,17	- 8,4 %	46,89	- 3,0 %	45,49	+ 6,2 %	48,29	+ 5,2 %	50,81
Dépenses d'équipement	35,68	- 11,4 %	31,62	- 0,9 %	31,34	+ 7,0 %	33,54	+ 6,5 %	35,73
Subventions d'équipement versées	13,14	- 5,1 %	12,47	- 5,9 %	11,73	+ 1,8 %	11,94	+ 5,7 %	12,62
Autres dépenses d'investissement	2,35	+ 19,7 %	2,81	- 13,9 %	2,42	+ 16,1 %	2,81	- 12,8 %	2,45
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	20,05	+ 2,7 %	20,59	- 9,0 %	18,74	+ 3,8 %	19,45	+ 10,5 %	21,50
FACTVA	5,33	- 5,0 %	5,06	- 8,1 %	4,65	- 3,9 %	4,47	+ 7,3 %	4,79
Autres dotations et subventions d'équipement	10,23	- 2,4 %	9,99	- 4,4 %	9,55	+ 6,5 %	10,18	+ 13,6 %	11,57
Autres recettes d'investissement	4,49	+ 23,3 %	5,54	- 18,1 %	4,53	+ 6,0 %	4,80	+ 6,9 %	5,14
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	217,90	- 1,0 %	215,69	- 0,7 %	214,10	+ 2,9 %	220,26	+ 1,3 %	223,10
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	213,57	+ 1,4 %	216,64	- 0,4 %	215,85	+ 2,5 %	221,16	+ 1,9 %	225,40
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 4,33		+ 0,95		+ 1,75		+ 0,89		+ 2,29
Remboursements de dette (8)	12,60	+ 5,5 %	13,29	+ 1,0 %	13,43	+ 0,5 %	13,49	+ 4,1 %	14,05
Emprunts (9)	15,99	+ 1,6 %	16,24	- 12,1 %	14,28	- 3,0 %	13,85	- 3,7 %	13,35
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 3,39		+ 2,95		+ 0,86		+ 0,36		- 0,71
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	230,50	- 0,7 %	228,98	- 0,6 %	227,53	+ 2,7 %	233,76	+ 1,5 %	237,16
Recettes totales (11) = (7) + (9)	229,56	+ 1,4 %	232,88	- 1,2 %	230,13	+ 2,1 %	235,01	+ 1,6 %	238,74
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,94		+ 3,89		+ 2,60		+ 1,25		+ 1,59
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	141,93	+ 2,8 %	145,84	+ 1,9 %	148,57	+ 1,0 %	150,12	+ 0,1 %	150,21
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	13,8 %	+ 0,1 pt	13,9 %	+ 0,6 pt	14,5 %	+ 0,3 pt	14,7 %	+ 0,8 pt	15,5 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	7,3 %	- 0,2 pt	7,1 %	+ 0,5 pt	7,6 %	+ 0,4 pt	8,1 %	+ 0,6 pt	8,6 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	73,3 %	+ 1,0 pt	74,4 %	+ 1,0 pt	75,4 %	- 0,9 pt	74,4 %	- 0,8 pt	73,7 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,3 ans	+ 0,1 an	5,4 ans	- 0,1 an	5,2 ans	- 0,2 an	5,0 ans	- 0,3 an	4,8 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités.

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A6 (supplément). Syndicats^(a) – Opérations réelles (budgets principaux)

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016	2017/ 2016	2017	2018/ 2017	2018
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	10,06	+ 1,2 %	10,18	- 2,0 %	9,98	- 2,8 %	9,70	+ 0,9 %	9,79
Achats et charges externes	5,06	+ 1,0 %	5,11	- 2,9 %	4,96	- 1,7 %	4,88	+ 3,2 %	5,04
Frais de personnel	2,33	+ 3,6 %	2,42	+ 2,8 %	2,49	+ 0,1 %	2,49	+ 1,3 %	2,52
Charges financières	0,61	+ 6,0 %	0,65	- 2,2 %	0,63	- 18,1 %	0,52	- 3,3 %	0,50
Dépenses d'intervention	1,22	- 2,7 %	1,19	- 7,0 %	1,11	- 10,9 %	0,99	- 1,5 %	0,97
Autres dépenses de fonctionnement	0,84	- 2,6 %	0,81	- 2,8 %	0,79	+ 5,1 %	0,83	- 7,6 %	0,77
Recettes de fonctionnement (2)	12,95	+ 1,2 %	13,11	+ 2,1 %	13,39	- 4,3 %	12,82	- 0,1 %	12,81
Impôts et taxes	2,05	- 1,6 %	2,02	- 0,0 %	2,02	- 1,4 %	1,99	- 0,2 %	1,98
– impôts locaux	0,25	- 3,0 %	0,24	- 12,7 %	0,21	- 8,9 %	0,19	- 14,2 %	0,17
– autres impôts et taxes	1,80	- 1,4 %	1,77	+ 1,7 %	1,80	- 0,6 %	1,79	+ 1,3 %	1,82
Concours de l'État	0,02	- 9,0 %	0,02	- 1,3 %	0,02	- 9,0 %	0,02	+ 9,9 %	0,02
– DGF	0,01	- 43,1 %	0,01	+ 11,1 %	0,01	- 21,0 %	0,01	- 2,2 %	0,01
– autres dotations	0,01	+ 28,1 %	0,01	- 14,6 %	0,01	+ 11,7 %	0,01	+ 15,1 %	0,01
– péréquation et compensations fiscales	0,00	+ 13,4 %	0,00	+ 27,0 %	0,00	- 45,5 %	0,00	+ 16,1 %	0,00
Subventions reçues et participations	5,36	+ 1,2 %	5,42	+ 3,0 %	5,59	- 10,0 %	5,03	+ 0,8 %	5,07
Ventes de biens et services	4,52	+ 3,5 %	4,68	+ 1,2 %	4,73	- 0,3 %	4,72	- 0,6 %	4,69
Autres recettes de fonctionnement	1,00	- 2,5 %	0,98	+ 5,7 %	1,03	+ 2,9 %	1,06	- 1,8 %	1,04
Épargne brute (3) = (2) - (1)	2,89	+ 1,5 %	2,94	+ 16,2 %	3,41	- 8,7 %	3,12	- 3,2 %	3,02
Épargne nette = (3) - (8)	1,62	- 0,8 %	1,61	+ 22,8 %	1,97	- 8,9 %	1,80	- 7,9 %	1,66
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	5,69	- 5,0 %	5,41	+ 0,0 %	5,41	- 3,8 %	5,20	+ 4,9 %	5,46
Dépenses d'équipement	5,04	- 3,8 %	4,85	- 5,8 %	4,57	+ 1,9 %	4,66	+ 5,1 %	4,90
Subventions d'équipement versées	0,14	- 1,7 %	0,13	- 14,7 %	0,11	+ 1,4 %	0,11	+ 11,2 %	0,13
Autres dépenses d'investissement	0,52	- 18,0 %	0,42	+ 71,1 %	0,72	- 40,8 %	0,43	+ 1,3 %	0,43
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	2,74	+ 3,4 %	2,83	- 6,0 %	2,66	- 6,9 %	2,48	+ 0,1 %	2,48
FCTVA	0,20	- 3,0 %	0,20	- 2,5 %	0,19	- 7,9 %	0,18	- 6,4 %	0,17
Autres dotations et subventions d'équipement	1,75	+ 7,6 %	1,89	- 10,3 %	1,69	- 2,7 %	1,65	- 2,2 %	1,61
Autres recettes d'investissement	0,78	- 4,4 %	0,75	+ 4,1 %	0,78	- 15,8 %	0,65	+ 7,7 %	0,71
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	15,76	- 1,1 %	15,58	- 1,3 %	15,38	- 3,1 %	14,90	+ 2,3 %	15,25
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	15,69	+ 1,6 %	15,95	+ 0,7 %	16,05	- 4,7 %	15,30	- 0,0 %	15,29
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,06		+ 0,36		+ 0,67		+ 0,39		+ 0,04
Remboursements de dette (8)	1,27	+ 4,5 %	1,33	+ 8,2 %	1,44	- 8,3 %	1,32	+ 3,2 %	1,36
Emprunts (9)	1,40	+ 2,5 %	1,43	- 15,8 %	1,21	- 4,3 %	1,16	+ 13,0 %	1,31
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,13		+ 0,10		- 0,23		- 0,16		- 0,06
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	17,03	- 0,7 %	16,91	- 0,5 %	16,82	- 3,6 %	16,22	+ 2,4 %	16,61
Recettes totales (11) = (7) + (9)	17,09	+ 1,7 %	17,38	- 0,7 %	17,26	- 4,7 %	16,45	+ 0,9 %	16,59
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	0,07		+ 0,47		+ 0,44		+ 0,23		- 0,02
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	15,49	+ 1,1 %	15,66	- 1,7 %	15,40	- 4,2 %	14,76	- 2,6 %	14,37
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,3 %	+ 0,1 pt	22,4 %	+ 3,1 pt	25,5 %	- 1,2 pt	24,3 %	- 0,8 pt	23,5 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	12,5 %	- 0,3 pt	12,3 %	+ 2,5 pt	14,7 %	- 0,7 pt	14,0 %	- 1,1 pt	12,9 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	119,6 %	- 0,2 pt	119,4 %	- 4,4 pt	115,0 %	+ 0,1 pt	115,1 %	- 2,9 pt	112,2 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	- 0,0 an	5,3 ans	- 0,8 an	4,5 ans	+ 0,2 an	4,7 ans	+ 0,0 an	4,8 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

B. Les budgets annexes des collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1. Budgets annexes : définitions et précaution d'utilisation

On présente ci-après les comptes des budgets annexes des collectivités locales (*pour plus de détails sur les définitions, voir l'édition 2017 du rapport*).

L'interprétation de certains ratios doit se faire avec précaution, du fait de la structure particulière des comptes des budgets annexes. Ces budgets sont en effet créés pour gérer certaines activités précises, dont l'équilibre budgétaire peut être très spécifique. Par exemple, une activité de lotissement, associée à des opérations d'aménagement qui s'étalent sur plusieurs années, va entraîner des dépenses sans contrepartie pendant plusieurs années puis une recette importante l'année de revente du terrain une fois aménagé. Les ratios d'endettement qui en résultent peuvent en être artificiellement affectés, selon l'année considérée. Contrairement aux tableaux des budgets principaux, ceux des budgets annexes ne présentent pas ces ratios.

Les définitions des agrégats comptables selon les différentes nomenclatures comptables (instructions budgétaires) sont détaillées dans un tableau mis en ligne avec le rapport de l'Observatoire. À la différence de l'édition 2017 du rapport, la présente édition inclut les budgets annexes des établissements publics sociaux et médico-sociaux (EPSM, en M22).

2. Principaux résultats

Avec un montant de 24,9 Md€, les dépenses totales (y compris remboursements d'emprunts) des budgets annexes des collectivités locales représentent l'équivalent de 10,5 % des dépenses totales de leurs budgets principaux. C'est pour les groupements de communes que cette proportion est la plus importante (48 %). Les budgets annexes des communes sont nettement moins conséquents (6 %) ; ceux des départements (2 %) et des régions (0,7 %) restent marginaux.

En 2018, les dépenses des budgets annexes des collectivités augmentent plus vite que celles de leurs budgets principaux, tant pour les dépenses de fonctionnement (+ 2,2 % pour les BA et + 0,2 % pour les BP) que pour les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette (+ 8,2 % pour les BA et + 5,2 % pour les BP).

B1. Budgets annexes – Communes

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016	2017/ 2016	2017	2018/ 2017	2018
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	3,40	- 0,3 %	3,39	- 1,4 %	3,35	- 4,3 %	3,20	- 2,8 %	3,11
Achats et charges externes	1,77	- 3,4 %	1,71	- 2,0 %	1,67	- 2,9 %	1,62	+ 1,2 %	1,64
Frais de personnel	0,80	+ 4,7 %	0,84	- 2,9 %	0,81	- 1,2 %	0,80	- 4,6 %	0,77
Charges financières	0,28	- 0,2 %	0,28	- 3,5 %	0,27	- 19,4 %	0,22	- 13,6 %	0,19
Dépenses d'intervention	0,03	+ 0,5 %	0,03	- 1,2 %	0,03	- 7,5 %	0,02	- 0,8 %	0,02
Autres dépenses de fonctionnement	0,53	+ 2,4 %	0,54	+ 4,0 %	0,57	- 5,7 %	0,53	- 8,0 %	0,49
Recettes de fonctionnement (2)	4,47	+ 3,8 %	4,64	- 0,2 %	4,64	- 3,0 %	4,49	- 6,0 %	4,22
Subventions reçues et participations	0,62	+ 1,0 %	0,63	- 5,1 %	0,60	- 4,2 %	0,57	- 4,6 %	0,55
Ventes de biens et services	3,20	+ 1,9 %	3,26	+ 1,0 %	3,29	- 3,1 %	3,19	- 5,5 %	3,01
Autres recettes de fonctionnement	0,65	+ 18,2 %	0,76	- 4,7 %	0,75	+ 1,1 %	0,73	- 10,0 %	0,66
Épargne brute (3) = (2) - (1)	1,07	+ 17,0 %	1,25	+ 3,0 %	1,29	+ 0,3 %	1,29	- 14,0 %	1,11
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	2,23	- 11,3 %	1,98	- 7,3 %	1,83	- 0,2 %	1,83	- 10,1 %	1,64
Dont : dépenses d'équipement	2,08	- 11,7 %	1,83	- 8,1 %	1,69	+ 2,2 %	1,72	- 8,9 %	1,57
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	1,04	- 9,5 %	0,94	- 5,6 %	0,89	- 14,0 %	0,76	- 9,5 %	0,69
FCTVA	0,11	+ 1,2 %	0,11	- 22,6 %	0,08	- 18,2 %	0,07	+ 2,8 %	0,07
Autres dotations et subventions d'équipement	0,71	- 10,3 %	0,64	- 17,4 %	0,52	- 4,4 %	0,50	- 5,1 %	0,48
Autres recettes d'investissement	0,22	- 12,2 %	0,20	+ 42,0 %	0,28	- 30,8 %	0,19	- 25,3 %	0,14
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	5,63	- 4,6 %	5,37	- 3,6 %	5,18	- 2,8 %	5,03	- 5,5 %	4,75
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	5,51	+ 1,3 %	5,59	- 1,1 %	5,52	- 4,8 %	5,26	- 6,5 %	4,92
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,12		0,22		0,35		+ 0,23		+ 0,16
Remboursements de dette (8)	0,79	+ 5,7 %	0,84	+ 4,1 %	0,87	- 3,1 %	0,84	- 16,3 %	0,71
Emprunts (9)	0,99	- 4,5 %	0,95	- 6,3 %	0,89	- 6,0 %	0,83	+ 3,6 %	0,86
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,20		+ 0,11		+ 0,02		- 0,01		+ 0,16
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	6,42	- 3,4 %	6,21	- 2,5 %	6,05	- 2,9 %	5,87	- 7,0 %	5,46
Recettes totales (11) = (7) + (9)	6,50	+ 0,4 %	6,53	- 1,9 %	6,41	- 5,0 %	6,09	- 5,1 %	5,78
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,08		+ 0,33		+ 0,36		+ 0,22		+ 0,32
Dettes au 31 décembre ^(a)	8,65	- 0,9 %	8,58	- 3,5 %	8,28	- 4,8 %	7,88	- 8,5 %	7,21

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris EPSM (M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

B2. Budgets annexes – Groupements de communes à fiscalité propre – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014 ^(a) à champ constant	2015 ^(b)	2016/ 2015	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)	2018/ 2017	2018 ^(b)
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	8,70	+ 6,2 %	9,34	+ 4,9 %	9,79	+ 7,5 %	10,52	+ 6,0 %	11,15
Achats et charges externes	4,50	+ 3,4 %	4,70	+ 5,3 %	4,95	+ 10,2 %	5,46	+ 14,6 %	6,25
Frais de personnel	1,39	+ 8,2 %	1,53	+ 5,8 %	1,62	+ 8,6 %	1,76	+ 7,9 %	1,89
Charges financières	0,47	+ 1,4 %	0,48	- 5,4 %	0,46	+ 1,1 %	0,46	+ 3,4 %	0,48
Dépenses d'intervention	1,34	+ 14,4 %	1,53	+ 8,2 %	1,66	- 1,0 %	1,64	- 13,5 %	1,42
Autres dépenses de fonctionnement	1,00	+ 7,4 %	1,09	+ 1,4 %	1,10	+ 8,8 %	1,20	- 8,2 %	1,10
Recettes de fonctionnement (2)	10,72	+ 7,2 %	11,64	+ 5,1 %	12,23	+ 8,0 %	13,21	+ 6,4 %	14,06
Impôts et taxes	3,76	+ 11,5 %	4,19	- 0,9 % ^(c)	4,15	+ 5,9 %	4,39	+ 6,3 %	4,67
Subventions reçues et participations	1,59	+ 9,4 %	1,76	+ 24,9 %	2,20	+ 0,0 %	2,20	- 10,5 %	1,97
Ventes de biens et services	4,24	+ 4,1 %	4,54	+ 2,2 %	4,64	+ 13,1 %	5,25	+ 13,9 %	5,98
Autres recettes de fonctionnement	1,11	+ 1,1 %	1,13	+ 8,5 %	1,23	+ 10,0 %	1,35	+ 5,4 %	1,42
Épargne brute (3) = (2) - (1)	2,02	+ 11,4 %	2,30	+ 6,1 %	2,44	+ 10,0 %	2,69	+ 8,2 %	2,91
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	3,60	- 2,3 %	3,55	- 4,4 %	3,40	+ 24,5 %	4,23	+ 16,6 %	4,93
Dépenses d'équipement	3,42	- 1,7 %	3,40	- 5,5 %	3,21	+ 13,5 %	3,65	+ 19,6 %	4,36
Subventions d'équipement versées	0,04	- 13,2 %	0,03	- 11,5 %	0,03	+ 28,3 %	0,04	- 4,3 %	0,04
Autres dépenses d'investissement	0,14	- 15,7 %	0,12	+ 28,5 %	0,15	+ 254,9 %	0,54	- 1,8 %	0,53
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	1,28	- 1,9 %	1,26	+ 3,8 %	1,31	+ 21,1 %	1,58	+ 2,3 %	1,62
FCTVA	0,12	- 35,6 %	0,07	+ 12,7 %	0,08	- 10,1 %	0,08	+ 26,5 %	0,10
Dotations et subventions d'équipement	0,80	- 1,6 %	0,80	+ 2,5 %	0,82	- 11,1 %	0,73	+ 12,2 %	0,81
Autres recettes d'investissement	0,36	+ 8,2 %	0,39	+ 4,9 %	0,41	+ 92,0 %	0,78	- 9,3 %	0,71
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	12,30	+ 3,7 %	12,89	+ 2,3 %	13,19	+ 11,8 %	14,75	+ 9,0 %	16,08
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	11,99	+ 6,2 %	12,90	+ 5,0 %	13,54	+ 9,2 %	14,79	+ 6,0 %	15,68
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,30		0,01		+ 0,35		+ 0,04		- 0,41
Remboursements de dette (8)	1,32	+ 4,6 %	1,41	- 4,9 %	1,34	+ 13,1 %	1,51	+ 7,8 %	1,63
Emprunts (9)	1,42	+ 12,3 %	1,61	- 6,5 %	1,51	+ 6,7 %	1,61	+ 23,6 %	1,98
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,10		+ 0,20		+ 0,17		+ 0,09		+ 0,35
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	13,62	+ 3,8 %	14,30	+ 1,6 %	14,52	+ 12,0 %	16,26	+ 8,9 %	17,71
Recettes totales (11) = (7) + (9)	13,42	+ 6,8 %	14,51	+ 3,7 %	15,04	+ 9,0 %	16,39	+ 7,7 %	17,66
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,20		0,21		+ 0,52		+ 0,13		- 0,05
Dette au 31 décembre ^(d)	15,29	+ 6,1 %	16,51	+ 3,1 %	17,02	+ 2,8 %	17,51	+ 7,5 %	18,81

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris métropole de Lyon et établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors EPCI concernés par la métropole du Grand Paris (voir présentation de l'annexe 2).

(d) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

B3. Budgets annexes – Départements – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014 ^(a) à champ constant	2015 ^(b)	2016/ 2015 ^(c) à champ constant	2016 ^(d)	2017/ 2016	2017 ^(d)	2018/ 2017 ^(e) à champ constant	2018 ^(d)
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	1,62	+ 4,9 %	1,71	- 1,5 %	1,68	- 14,5 %	1,43	- 15,0 %	1,21
Achats et charges externes	0,81	+ 7,4 %	0,86	- 3,5 %	0,83	- 21,8 %	0,65	- 28,3 %	0,46
Frais de personnel	0,66	+ 3,8 %	0,68	- 0,2 %	0,68	+ 1,3 %	0,69	- 0,0 %	0,68
Charges financières	0,01	- 19,5 %	0,01	+ 3,8 %	0,01	- 14,6 %	0,01	- 10,3 %	0,01
Dépenses d'intervention	0,10	+ 5,8 %	0,11	- 4,0 %	0,10	- 55,1 %	0,05	- 45,1 %	0,02
Autres dépenses de fonctionnement	0,05	- 15,1 %	0,04	+ 23,4 %	0,05	- 22,5 %	0,04	- 20,6 %	0,03
Recettes de fonctionnement (2)	1,81	+ 4,5 %	1,89	- 1,1 %	1,86	- 13,2 %	1,62	- 14,3 %	1,38
Impôts et taxes	0,36	+ 7,0 %	0,39	+ 1,6 %	0,39	+ 3,4 %	0,41	+ 0,9 %	0,41
Concours de l'État	0,00	- 6,9 %	0,00	- 2,9 %	0,00	- 14,0 %	0,00	n.s.	0,06
Subventions reçues et participations	0,60	+ 11,8 %	0,67	+ 40,9 %	0,94	- 25,0 %	0,70	- 27,9 %	0,50
Ventes de biens et services	0,63	- 0,7 %	0,62	- 6,2 %	0,58	+ 4,9 %	0,61	- 10,1 %	0,55
Autres recettes de fonctionnement	0,22	- 4,4 %	0,21	n.s.	- 0,05	n.s.	- 0,10	+ 34,1 %	- 0,14
Épargne brute (3) = (2) - (1)	0,18	+ 0,4 %	0,18	+ 2,1 %	0,19	- 1,8 %	0,18	- 9,2 %	0,17
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	0,24	- 4,3 %	0,23	+ 18,9 %	0,27	+ 0,3 %	0,27	- 0,8 %	0,27
Dépenses d'équipement	0,23	- 6,8 %	0,21	+ 20,7 %	0,26	+ 2,7 %	0,26	- 0,6 %	0,26
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	0,08	+ 27,1 %	0,10	+ 19,0 %	0,12	- 8,5 %	0,11	+ 65,6 %	0,18
FACTVA	0,01	- 5,7 %	0,01	- 6,0 %	0,01	+ 6,0 %	0,01	- 15,4 %	0,01
Dotations et subventions d'équipement	0,05	+ 1,1 %	0,05	+ 76,2 %	0,10	- 2,9 %	0,09	+ 59,6 %	0,15
Autres recettes d'investissement	0,02	+ 118,6 %	0,04	- 55,3 %	0,02	- 44,9 %	0,01	+ 182,5 %	0,03
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	1,86	+ 3,8 %	1,93	+ 0,9 %	1,95	- 12,4 %	1,70	- 12,7 %	1,48
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	1,89	+ 5,4 %	1,99	- 0,1 %	1,98	- 12,9 %	1,73	- 9,2 %	1,56
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	0,03		0,06		+ 0,04		+ 0,02		+ 0,08
Remboursements de dette (8)	0,04	+ 13,9 %	0,04	- 22,2 %	0,03	- 4,3 %	0,03	+ 1,4 %	0,03
Emprunts (9)	0,02	+ 18,8 %	0,03	+ 71,1 %	0,04	- 37,6 %	0,03	+ 63,5 %	0,04
Flux net de dette = (9) - (8)	- 0,01		- 0,02		0,01		- 0,00		+ 0,01
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	1,90	+ 4,0 %	1,97	+ 0,4 %	1,98	- 12,3 %	1,73	- 12,5 %	1,51
Recettes totales (11) = (7) + (9)	1,91	+ 5,6 %	2,02	+ 0,8 %	2,03	- 13,4 %	1,75	- 8,1 %	1,60
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,01		+ 0,04		+ 0,05		+ 0,02		+ 0,09
Dettes au 31 décembre ^(f)	0,45	- 3,1 %	0,44	- 10,1 %	0,39	- 2,2 %	0,38	+ 3,1 %	0,39

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors département du Rhône (et métropole de Lyon).

(b) Y compris département du Rhône (hors métropole de Lyon).

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Guyane et Martinique.

(d) Hors CTU de Guyane et Martinique.

(e) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Corse.

(f) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

B4. Budgets annexes – Regions et collectivités territoriales uniques (CTU) – Opérations réelles

	en milliards d'euros								
	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015 ^(a) à champ constant	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)	2018/ 2017 ^(c) à champ constant	2018 ^(d)
	Données provisoires								
Dépenses de fonctionnement (1)	0,009	+ 47,7 %	0,014	+ 113,4 %	0,037	+ 135,8 %	0,087	+ 2,1 %	0,098
Achats et charges externes	0,004		0,005		0,009		0,034		0,031
Frais de personnel	0,002		0,004		0,008		0,008		0,013
Charges financières	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000
Dépenses d'intervention	0,002		0,005		0,019		0,044		0,053
Autres dépenses de fonctionnement	0,001		0,000		0,001		0,000		0,001
Recettes de fonctionnement (2)	0,017	- 15,4 %	0,014	+ 54,5 %	0,029	+ 170,9 %	0,078	+ 25,2 %	0,108
Impôts et taxes	0,000		0,000		0,001		0,000		0,000
Subventions reçues et participations	0,013		0,010		0,021		0,073		0,091
Ventes de biens et services	0,001		0,001		0,005		0,004		0,006
Autres recettes de fonctionnement	0,003		0,003		0,002		0,002		0,011
Épargne brute (3) = (2) - (1)	0,008		0,000		- 0,008		- 0,008		0,010
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	0,018	+ 187,3 %	0,052	- 29,2 %	0,041	+ 230,9 %	0,135	+ 12,1 %	0,152
Dépenses d'équipement	0,017		0,045		0,005		0,004		0,005
Subventions d'équipement versées	0,001		0,006		0,031		0,130		0,147
Autres dépenses d'investissement	0,001		0,000		0,004		0,002		0,000
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	0,020	+ 200,7 %	0,059	- 11,9 %	0,056	+ 159,4 %	0,146	- 8,0 %	0,135
FCTVA	0,001		0,000		0,000		0,000		0,000
Dotations et subventions d'équipement	0,019		0,057		0,056		0,146		0,133
Autres recettes d'investissement	0,000		0,002		0,000		0,001		0,002
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	0,027	+ 139,8 %	0,066	- 0,7 %	0,078	+ 185,9 %	0,222	+ 8,2 %	0,250
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	0,036	+ 100,6 %	0,073	+ 0,9 %	0,085	+ 163,3 %	0,225	+ 3,6 %	0,243
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 0,009		+ 0,007		+ 0,008		+ 0,003		- 0,008
Remboursements de dette (8)	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000
Emprunts (9)	0,011		0,020		0,022		0,003		0,000
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,011		+ 0,020		+ 0,021		+ 0,003		- 0,000
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	0,027	+ 139,5 %	0,066	- 0,7 %	0,078	+ 185,8 %	0,222	+ 8,2 %	0,251
Recettes totales (11) = (7) + (9)	0,047	+ 96,3 %	0,093	+ 3,0 %	0,107	+ 113,0 %	0,228	+ 2,3 %	0,243
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,020		+ 0,027		+ 0,029		+ 0,005		- 0,008
Dette au 31 décembre ^(e)	0,012	+ 166,9 %	0,031	+ 68,5 %	0,053	+ 5,5 %	0,056	- 19,0 %	0,045

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Martinique et Guyane

(b) Y compris CTU de Martinique et Guyane

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Corse

(d) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse.

(e) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

B5. Budgets annexes – Ensemble des collectivités locales – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016	2017/ 2016	2017	2018/ 2017	2018
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	13,74	+ 5,2 %	14,45	+ 2,8 %	14,85	+ 2,7 %	15,24	+ 2,2 %	15,57
Achats et charges externes	7,08	+ 2,8 %	7,28	+ 2,6 %	7,46	+ 4,0 %	7,77	+ 8,1 %	8,39
Frais de personnel	2,85	+ 7,3 %	3,05	+ 2,1 %	3,12	+ 4,4 %	3,26	+ 3,0 %	3,35
Charges financières	0,76	+ 1,5 %	0,77	- 4,6 %	0,73	- 6,6 %	0,69	- 2,1 %	0,67
Dépenses d'intervention	1,47	+ 13,7 %	1,67	+ 8,1 %	1,81	- 2,7 %	1,76	- 13,3 %	1,53
Autres dépenses de fonctionnement	1,58	+ 5,8 %	1,68	+ 2,9 %	1,72	+ 3,0 %	1,78	- 8,4 %	1,63
Recettes de fonctionnement (2)	17,01	+ 6,9 %	18,18	+ 3,1 %	18,76	+ 3,4 %	19,40	+ 1,9 %	19,77
Impôts et taxes	4,17	+ 10,9 %	4,62	- 0,2 %	4,62	+ 5,1 %	4,85	+ 5,8 %	5,13
Concours de l'État	0,02	- 9,1 %	0,01	- 6,3 %	0,01	- 11,9 %	0,01	+ 534,5 %	0,07
Subventions reçues et participations	2,83	+ 8,6 %	3,07	+ 22,4 %	3,76	- 5,5 %	3,55	- 12,3 %	3,11
Ventes de biens et services	8,07	+ 4,4 %	8,43	+ 1,1 %	8,52	+ 6,3 %	9,06	+ 5,4 %	9,55
Autres recettes de fonctionnement	1,93	+ 6,1 %	2,05	- 9,7 %	1,85	+ 4,2 %	1,93	- 1,3 %	1,90
Épargne brute (3) = (2) - (1)	3,28	+ 14,1 %	3,74	+ 4,6 %	3,91	+ 6,2 %	4,16	+ 1,0 %	4,20
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	6,08	- 4,4 %	5,81	- 4,6 %	5,54	+ 16,7 %	6,46	+ 8,2 %	6,99
Dépenses d'équipement	5,74	- 4,3 %	5,49	- 6,0 %	5,16	+ 9,2 %	5,64	+ 9,9 %	6,20
Subventions d'équipement versées	0,05	- 10,1 %	0,05	+ 52,8 %	0,07	+ 141,2 %	0,18	+ 8,5 %	0,19
Autres dépenses d'investissement	0,29	- 6,2 %	0,27	+ 13,9 %	0,31	+ 112,2 %	0,65	- 6,6 %	0,60
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	2,42	- 2,4 %	2,36	+ 0,5 %	2,37	+ 9,7 %	2,60	+ 0,9 %	2,63
FACTVA	0,23	- 17,8 %	0,19	- 8,0 %	0,17	- 13,4 %	0,15	+ 13,7 %	0,17
Dotations et subventions d'équipement	1,59	- 2,7 %	1,54	- 3,3 %	1,49	- 1,8 %	1,47	+ 7,2 %	1,57
Autres recettes d'investissement	0,60	+ 4,2 %	0,63	+ 12,5 %	0,70	+ 39,9 %	0,99	- 10,4 %	0,88
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	19,81	+ 2,2 %	20,26	+ 0,6 %	20,39	+ 6,5 %	21,70	+ 4,0 %	22,56
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	19,43	+ 5,7 %	20,54	+ 2,8 %	21,13	+ 4,1 %	22,00	+ 1,8 %	22,39
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,38		0,29		+ 0,74		+ 0,30		- 0,17
Remboursements de dette (8)	2,15	+ 6,3 %	2,28	- 1,9 %	2,24	+ 6,6 %	2,39	- 0,8 %	2,37
Emprunts (9)	2,45	+ 6,4 %	2,60	- 5,6 %	2,46	+ 0,5 %	2,47	+ 17,1 %	2,89
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,30		+ 0,32		+ 0,22		+ 0,08		+ 0,53
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	21,96	+ 2,6 %	22,54	+ 0,4 %	22,63	+ 6,5 %	24,09	+ 3,5 %	24,93
Recettes totales (11) = (7) + (9)	21,88	+ 5,8 %	23,15	+ 1,9 %	23,59	+ 3,7 %	24,47	+ 3,3 %	25,28
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,08		0,61		+ 0,96		+ 0,38		+ 0,35
Dette au 31 décembre ^(a)	24,41	+ 4,7 %	25,55	+ 0,7 %	25,74	+ 0,3 %	25,82	+ 2,5 %	26,46

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

B5 (supplément). Budgets annexes – Syndicats – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016	2017/ 2016	2017	2018/ 2017	2018
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	1,42	- 4,3 %	1,36	+ 1,9 %	1,38	+ 5,9 %	1,46	+ 8,1 %	1,58
Achats et charges externes	0,76	- 8,6 %	0,70	+ 1,4 %	0,71	+ 13,0 %	0,80	+ 10,8 %	0,88
Frais de personnel	0,37	+ 2,4 %	0,38	+ 0,6 %	0,38	+ 1,1 %	0,39	+ 5,2 %	0,41
Charges financières	0,11	- 4,6 %	0,10	+ 6,8 %	0,11	- 9,2 %	0,10	+ 8,7 %	0,11
Dépenses d'intervention	0,03	- 4,4 %	0,02	- 6,9 %	0,02	- 18,4 %	0,02	+ 9,3 %	0,02
Autres dépenses de fonctionnement	0,15	+ 0,7 %	0,15	+ 5,7 %	0,16	+ 0,2 %	0,16	+ 1,6 %	0,17
Recettes de fonctionnement (2)	1,78	- 1,1 %	1,76	+ 2,4 %	1,80	+ 7,6 %	1,94	+ 6,7 %	2,07
Impôts et taxes	0,17	- 5,3 %	0,16	- 3,3 %	0,16	+ 30,6 %	0,21	+ 1,9 %	0,21
Concours de l'État	0,00	- 81,9 %	0,00	+ 403,2 %	0,00	+ 105,3 %	0,00	- 28,6 %	0,00
Subventions reçues et participations	0,34	+ 1,6 %	0,35	+ 4,0 %	0,36	+ 1,8 %	0,37	+ 8,5 %	0,40
Ventes de biens et services	1,09	- 1,9 %	1,07	+ 2,3 %	1,09	+ 8,0 %	1,18	+ 4,6 %	1,23
Autres recettes de fonctionnement	0,18	+ 2,9 %	0,18	+ 4,6 %	0,19	- 2,8 %	0,18	+ 22,0 %	0,22
Épargne brute (3) = (2) - (1)	0,37	+ 11,4 %	0,41	+ 3,8 %	0,42	+ 13,2 %	0,48	+ 2,3 %	0,49
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	0,87	- 2,1 %	0,85	+ 5,6 %	0,90	+ 34,2 %	1,20	+ 10,8 %	1,33
Dépenses d'équipement	0,82	- 2,7 %	0,80	+ 6,7 %	0,85	+ 30,8 %	1,11	+ 13,1 %	1,26
Subventions d'équipement versées	0,00	+ 691,9 %	0,02	- 72,6 %	0,00	+ 25,6 %	0,01	+ 85,0 %	0,01
Autres dépenses d'investissement	0,05	- 21,5 %	0,04	+ 15,0 %	0,04	+ 106,2 %	0,08	- 23,5 %	0,06
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	0,41	+ 11,1 %	0,46	+ 9,0 %	0,50	+ 27,5 %	0,64	+ 28,3 %	0,82
FCTVA	0,02	- 20,6 %	0,02	+ 13,1 %	0,02	+ 16,2 %	0,02	- 7,3 %	0,02
Dotations et subventions d'équipement	0,30	+ 16,8 %	0,36	+ 12,2 %	0,40	+ 27,8 %	0,51	+ 35,9 %	0,69
Autres recettes d'investissement	0,09	- 1,9 %	0,09	- 5,0 %	0,08	+ 28,5 %	0,10	- 2,1 %	0,10
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	2,29	- 3,5 %	2,21	+ 3,4 %	2,28	+ 17,1 %	2,67	+ 9,3 %	2,92
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	2,20	+ 1,2 %	2,22	+ 3,7 %	2,30	+ 11,9 %	2,58	+ 12,0 %	2,89
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,09		0,02		+ 0,02		- 0,09		- 0,03
Remboursements de dette (8)	0,24	+ 3,6 %	0,25	+ 2,3 %	0,26	+ 14,5 %	0,29	+ 10,3 %	0,32
Emprunts (9)	0,34	+ 5,6 %	0,35	+ 6,7 %	0,38	+ 30,7 %	0,50	+ 25,4 %	0,62
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,10		+ 0,11		+ 0,12		+ 0,20		+ 0,30
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	2,53	- 2,8 %	2,45	+ 3,3 %	2,53	+ 16,8 %	2,96	+ 9,4 %	3,24
Recettes totales (11) = (7) + (9)	2,53	+ 1,8 %	2,58	+ 4,1 %	2,68	+ 14,6 %	3,07	+ 14,2 %	3,51
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,00		0,12		+ 0,15		+ 0,11		+ 0,27
Dettes au 31 décembre ^(a)	2,91	+ 4,8 %	3,05	+ 4,6 %	3,19	+ 5,9 %	3,37	+ 8,4 %	3,66

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1. Neutraliser certains doubles comptes

La publication des comptes complets des collectivités locales implique de présenter, en plus de leurs budgets principaux (BP), les budgets annexes (BA) (cf. annexes 2A et 2B). Additionner simplement ces comptes négligerait cependant le fait que certaines dépenses et recettes correspondent en réalité à des flux entre le budget principal et ses budgets annexes. C'est par exemple le cas pour le remboursement des frais correspondant à une mise à disposition de personnel. Les subventions aux établissements chargés d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) peuvent aussi, sous certaines conditions, être versées à des budgets annexes. En additionnant ces montants, on surestimerait les dépenses et les recettes globales des collectivités.

Un groupe de travail a été constitué en 2018 par la DGCL et l'OFGL pour élaborer, et documenter une méthode permettant d'estimer le montant des flux à neutraliser. Il a rassemblé des membres de la DGFiP, de la Cour des comptes, de la Caisse des dépôts, de La Banque postale, de l'AdCF ainsi que des représentants du monde universitaire, et des personnalités qualifiées (cf. l'édition 2018 du rapport pour le détail des méthodes adoptées). On identifie les comptes à neutraliser et on soustrait, en dépenses et en recettes, le montant de ces flux entre le budget principal et ses budgets annexes.

2. Intégrer les syndicats dans le champ global des comptes consolidés

Présenter un compte consolidé des collectivités locales nécessite aussi de lui intégrer les syndicats. D'une part, ils représentent un volume de dépenses du même ordre de grandeur que les budgets annexes, et d'autre part, ils leur sont en quelque sorte complémentaires : tandis que les dépenses des budgets annexes augmentent beaucoup plus vite que celles des budgets principaux, les dépenses des syndicats ont baissé en 2016 et 2017. La complémentarité la plus évidente s'observe pour les activités de transports, de voirie et le traitement des déchets. Cumulées, les dépenses des budgets annexes et des syndicats évoluent ainsi comme celles des seuls budgets principaux. Négliger les syndicats reviendrait alors à biaiser l'évolution des dépenses (et des recettes) des collectivités (cf. le bulletin d'information statistique de la DGCL BIS n° 126, novembre 2018). La présente édition intègre les comptes consolidés des syndicats dans des tableaux supplémentaires dans les annexes 2A, 2B, 2C et 2D, au lieu de les présenter séparément dans l'annexe 7 comme dans les éditions précédentes.

3. Précautions d'utilisation et d'interprétation

Ce travail doit être considéré comme une approche « statistique » de la consolidation des flux entre BP et BA et non comme une instruction comptable. Il arrive en effet que des collectivités affectent des montants dans des comptes non prévus à cet usage, ou dont le libellé reste ambigu. Par exemple, une somme déclarée une année en « Subvention de fonctionnement versée aux établissements à caractère administratif » (compte 657363) peut l'année suivante être affectée, après réflexion de la collectivité, au compte 6521 : « Prise en charge du déficit du BA ». Si dans le même temps le BA a correctement enregistré chaque année ce flux dans le compte 7552 : « Prise en charge du déficit par le BP », les règles de neutralisation préconisées ici peuvent générer des apparences d'irrégularités comptables. D'autres collectivités présentent des cas symétriques, et sur un nombre suffisamment grand de collectivités les aléas d'enregistrement

comptable se compensent, comme dans toute approche statistique. Appliquées à une seule collectivité, ces règles perdraient en revanche leur robustesse.

Consolidation entre budgets principaux et annexes : définitions

Pour obtenir le compte consolidé, on soustrait à la somme des BP et des BA le montant correspondant aux opérations suivantes :

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Dépenses de fonctionnement					
Achats et charges externes					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871 (M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Frais de personnel					
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Charges financières					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Dépenses d'intervention					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Autres dépenses de fonctionnement					
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Recettes de fonctionnement					
Impôts et taxes					
Concours de l'État					
Subventions reçues et participations					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (657363 et 6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Ventes de biens et services					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871 (M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA

ANNEXE 2C – LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATION DES BP ET DES BA)

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Autres recettes de fonctionnement					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Dépenses d'investissement hors remboursements					
Dépenses d'équipement					
Subventions d'équipement versées					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres dépenses d'investissement					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			
Recettes d'investissement hors emprunts					
FCTVA					
Autres dotations et subventions d'équipement					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres recettes d'investissement					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Remboursements de dette					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Emprunts					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			

Lecture : les achats et charges externes des communes sont égaux à la somme des achats et charges externes des BP et des BA, de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre BP et BA. Les remboursements de frais des BP vers les BA sont estimés par le crédit net du compte 70871 des BA ; les remboursements de frais des BA vers les BP sont estimés par le débit net des comptes 62871 des BA en M14, 6287 des BA en M14A et M4, M41, M42, M43, M49, M22. Ces remboursements de frais versés respectivement par le BP et par le BA se retrouvent par symétrie en recette du BA et du BP, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des communes.

Les montants soustraits étant identiques en recettes et en dépenses, la consolidation est neutre sur l'épargne brute et sur la variation du fonds de roulement. Les flux croisés sont donc nuls sur ces lignes dans les tableaux des résultats. Les différences entre l'épargne brute avant et après consolidation et entre variations du fonds de roulement avant et après consolidation ne proviennent que de l'ajout des budgets annexes.

C1. Consolidation BP et BA des communes

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016	2017/ 2016	2017	2018/ 2017	2018
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	71,15	+ 0,2 %	71,26	- 1,5 %	70,17	+ 0,1 %	70,26	- 0,6 %	69,82
Achats et charges externes	18,72	- 1,9 %	18,35	- 2,1 %	17,97	- 0,1 %	17,95	+ 2,0 %	18,31
Frais de personnel	37,10	+ 1,4 %	37,63	- 0,1 %	37,59	+ 1,8 %	38,26	- 0,0 %	38,25
Charges financières	2,56	+ 1,4 %	2,59	- 8,3 %	2,38	- 10,3 %	2,13	- 7,5 %	1,97
Dépenses d'intervention	9,92	- 1,9 %	9,73	- 4,6 %	9,28	- 3,6 %	8,95	- 7,0 %	8,32
Autres dépenses de fonctionnement	2,85	+ 3,5 %	2,95	- 0,0 %	2,95	+ 0,6 %	2,97	+ 0,1 %	2,97
Recettes de fonctionnement (2)	82,83	+ 1,0 %	83,65	- 1,2 %	82,61	+ 0,3 %	82,88	+ 0,4 %	83,22
Impôts et taxes	48,65	+ 3,3 %	50,24	+ 0,6 % ^(a)	51,19	+ 1,1 %	51,76	+ 1,2 %	52,36
Concours de l'État	18,20	- 7,4 %	16,86	- 8,5 % ^(a)	14,64	- 3,2 %	14,17	- 0,3 %	14,13
Subventions reçues et participations	3,68	+ 11,9 %	4,12	+ 0,7 %	4,15	- 1,8 %	4,07	- 7,3 %	3,77
Ventes de biens et services	8,33	+ 3,4 %	8,62	+ 2,6 %	8,84	- 0,5 %	8,80	+ 4,3 %	9,17
Autres recettes de fonctionnement	3,97	- 3,9 %	3,81	- 0,7 %	3,79	+ 7,7 %	4,08	- 7,1 %	3,79
Épargne brute (3) = (2) - (1)	11,68	+ 6,1 %	12,39	+ 0,4 %	12,44	+ 1,4 %	12,62	+ 6,2 %	13,40
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	24,20	- 12,6 %	21,15	- 0,9 %	20,96	+ 7,9 %	22,62	+ 4,7 %	23,67
Dépenses d'équipement	21,96	- 14,0 %	18,89	- 0,3 %	18,84	+ 8,2 %	20,39	+ 5,6 %	21,53
Subventions d'équipement versées	1,33	- 20,4 %	1,06	+ 2,3 %	1,08	- 2,0 %	1,06	+ 12,0 %	1,19
Autres dépenses d'investissement	0,92	+ 31,5 %	1,21	- 13,3 %	1,05	+ 11,7 %	1,17	- 18,3 %	0,95
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	11,93	- 0,0 %	11,93	- 8,9 %	10,87	- 0,7 %	10,79	+ 9,3 %	11,80
FCTVA	3,08	- 4,1 %	2,95	- 12,5 %	2,58	- 6,7 %	2,41	+ 9,1 %	2,63
Dotations et subventions d'équipement	5,96	- 6,5 %	5,58	- 7,8 %	5,14	+ 0,1 %	5,15	+ 10,6 %	5,69
Autres recettes d'investissement	2,89	+ 17,6 %	3,40	- 7,7 %	3,14	+ 3,1 %	3,24	+ 7,6 %	3,48
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	95,35	- 3,1 %	92,41	- 1,4 %	91,13	+ 1,9 %	92,88	+ 0,7 %	93,49
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	94,76	+ 0,9 %	95,58	- 2,2 %	93,48	+ 0,2 %	93,68	+ 1,4 %	95,03
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,59		+ 3,17		+ 2,34		+ 0,80		+ 1,53
Remboursements de dette (8)	6,68	+ 4,0 %	6,95	+ 1,8 %	7,07	- 1,9 %	6,94	- 0,4 %	6,90
Emprunts (9)	7,13	- 1,2 %	7,05	- 8,5 %	6,45	+ 11,1 %	7,17	- 9,8 %	6,47
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,45		+ 0,10		- 0,62		+ 0,23		- 0,44
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	102,03	- 2,6 %	99,36	- 1,2 %	98,20	+ 1,6 %	99,81	+ 0,6 %	100,40
Recettes totales (11) = (7) + (9)	101,90	+ 0,7 %	102,63	- 2,6 %	99,93	+ 0,9 %	100,84	+ 0,6 %	101,49
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,14		+ 3,27		+ 1,72		+ 1,03		+ 1,09
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,1 %	+ 0,7 pt	14,8 %	+ 0,2 pt	15,1 %	+ 0,2 pt	15,2 %	+ 0,9 pt	16,1 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	6,0 %	+ 0,5 pt	6,5 %	- 0,0 pt	6,5 %	+ 0,4 pt	6,9 %	+ 0,9 pt	7,8 %

*Montants calculés hors gestion active de la dette.**(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors communes concernées par la métropole du Grand Paris.*

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

C2. Consolidation BP et BA des groupements de communes à fiscalité propre

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014 ^(a) à champ constant	2015 ^(b)	2016/ 2015	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)	2018/ 2017	2018 ^(b)
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	28,13	+ 3,2 %	30,19	+ 3,7 %	31,42	+ 5,9 %	33,27	+ 3,8 %	34,53
Achats et charges externes	10,54	+ 1,7 %	10,78	+ 1,3 %	11,08	+ 7,7 %	11,94	+ 7,6 %	12,85
Frais de personnel	8,30	+ 6,5 %	9,01	+ 6,8 %	9,60	+ 8,5 %	10,42	+ 4,8 %	10,92
Charges financières	1,19	+ 0,9 %	1,24	+ 11,9 %	1,30	- 12,3 %	1,14	- 4,9 %	1,08
Dépenses d'intervention	6,25	+ 1,9 %	7,28	+ 1,2 %	7,52	+ 1,7 %	7,65	+ 1,6 %	7,78
Autres dépenses de fonctionnement	1,85	+ 1,8 %	1,89	+ 5,0 %	1,92	+ 10,5 %	2,12	- 10,2 %	1,91
Recettes de fonctionnement (2)	34,87	+ 4,1 %	37,51	+ 2,2 %	38,66	+ 6,6 %	41,22	+ 4,8 %	43,22
Impôts et taxes	16,63	+ 7,9 %	18,86	+ 4,8 % ^(c)	19,24	+ 9,1 %	20,99	+ 5,4 %	22,12
Concours de l'État	8,71	- 6,8 %	8,34	- 8,5 % ^(c)	8,43	- 0,5 %	8,38	- 1,1 %	8,29
Subventions reçues et participations	2,00	+ 8,9 %	2,21	- 6,7 %	2,61	+ 1,2 %	2,64	+ 1,5 %	2,68
Ventes de biens et services	6,15	+ 7,0 %	6,61	+ 4,5 %	6,78	+ 10,0 %	7,45	+ 10,9 %	8,27
Autres recettes de fonctionnement	1,37	+ 5,1 %	1,48	+ 10,2 %	1,61	+ 8,7 %	1,75	+ 6,1 %	1,86
Épargne brute (3) = (2) - (1)	6,74	+ 7,8 %	7,32	- 4,4 %	7,24	+ 9,9 %	7,96	+ 9,2 %	8,69
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	12,41	- 6,1 %	11,57	- 1,7 %	11,25	+ 12,5 %	12,66	+ 11,0 %	14,05
Dépenses d'équipement	9,89	- 7,5 %	9,08	- 2,9 %	8,73	+ 11,9 %	9,77	+ 14,2 %	11,16
Subventions d'équipement versées	1,64	- 4,3 %	1,58	+ 3,3 %	1,62	- 2,1 %	1,58	+ 5,0 %	1,66
Autres dépenses d'investissement	0,88	+ 6,9 %	0,91	- 3,6 %	0,90	+ 44,6 %	1,30	- 6,2 %	1,22
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	4,74	+ 0,8 %	4,68	- 9,9 %	4,36	+ 8,6 %	4,74	+ 6,7 %	5,06
FCTVA	1,01	- 13,6 %	0,87	- 5,3 %	0,84	- 2,4 %	0,82	+ 12,8 %	0,92
Dotations et subventions d'équipement	2,48	+ 0,2 %	2,43	- 7,7 %	2,31	- 3,5 %	2,23	+ 17,2 %	2,61
Autres recettes d'investissement	1,25	+ 13,7 %	1,38	- 17,2 %	1,22	+ 38,9 %	1,70	- 10,1 %	1,53
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	40,55	+ 0,4 %	41,76	+ 2,3 %	42,67	+ 7,6 %	45,93	+ 5,8 %	48,58
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	39,61	+ 3,7 %	42,19	+ 0,8 %	43,03	+ 6,8 %	45,96	+ 5,0 %	48,28
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,94		+ 0,43		+ 0,35		+ 0,04		- 0,30
Remboursements de dette (8)	3,15	+ 9,9 %	3,46	- 0,4 %	3,38	+ 9,0 %	3,69	+ 10,5 %	4,07
Emprunts (9)	3,71	+ 6,5 %	3,87	- 1,1 %	3,72	+ 5,5 %	3,93	+ 11,3 %	4,37
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,56		+ 0,41		+ 0,34		+ 0,24		+ 0,30
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	43,70	+ 1,0 %	45,22	+ 2,1 %	46,05	+ 7,7 %	49,61	+ 6,1 %	52,65
Recettes totales (11) = (7) + (9)	43,31	+ 3,9 %	46,06	+ 0,7 %	46,75	+ 6,7 %	49,89	+ 5,5 %	52,65
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,38		+ 0,84		+ 0,70		+ 0,28		- 0,01
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	19,3 %	+ 0,7 pt	19,5 %	- 0,8 pt	18,7 %	+ 0,6 pt	19,3 %	+ 0,8 pt	20,1 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	10,3 %	+ 0,2 pt	10,3 %	- 0,3 pt	10,0 %	+ 0,4 pt	10,4 %	+ 0,3 pt	10,7 %

*Dépenses et recettes nettes, notamment des reversements faits aux communes.**(a) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.**(b) Y compris métropole de Lyon et établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).**(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors EPCI concernés par la métropole du Grand Paris (cf. présentation de l'annexe 2).*

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

C3. Consolidation BP et BA des départements

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014 ^(a) à champ constant	2015 ^(b)	2016/ 2015 ^(c) à champ constant	2016 ^(d)	2017/ 2016	2017 ^(d)	2018/ 2017 ^(e) à champ constant	2018 ^(d)
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	60,18	+ 1,5 %	60,07	+ 0,1 %	59,20	- 0,2 %	59,11	- 0,9 %	58,13
Achats et charges externes	6,35	- 2,2 %	6,18	- 4,5 %	5,84	- 12,5 %	5,11	- 17,5 %	4,18
Frais de personnel	12,79	+ 1,6 %	12,82	- 0,1 %	12,57	+ 1,4 %	12,74	- 0,1 %	12,58
Charges financières	0,96	- 3,6 %	0,91	- 6,3 %	0,85	- 4,1 %	0,81	- 7,9 %	0,74
Dépenses d'intervention	39,50	+ 2,3 %	39,63	+ 1,1 %	39,45	+ 1,0 %	39,85	+ 0,9 %	39,98
Autres dépenses de fonctionnement	0,58	- 8,3 %	0,52	- 3,8 %	0,50	+ 19,9 %	0,59	+ 10,9 %	0,66
Recettes de fonctionnement (2)	67,06	+ 1,2 %	66,74	+ 2,1 %	67,16	- 0,1 %	67,10	- 0,9 %	66,07
Impôts et taxes	44,40	+ 4,9 %	45,65	+ 4,4 %	46,99	+ 1,4 %	47,64	+ 0,7 %	47,69
Concours de l'État	14,41	- 7,9 %	13,03	- 7,9 %	11,78	- 10,9 %	10,50	+ 0,5 %	10,42
Subventions reçues et participations	4,81	+ 0,3 %	4,85	+ 11,2 %	5,34	+ 9,5 %	5,85	- 9,6 %	5,26
Ventes de biens et services	1,04	- 1,7 %	1,01	- 0,4 %	1,00	+ 15,6 %	1,15	- 18,2 %	0,94
Autres recettes de fonctionnement	2,41	- 7,6 %	2,19	- 5,4 %	2,06	n.s.	1,96	- 9,5 %	1,77
Épargne brute (3) = (2) - (1)	6,88	- 1,0 %	6,67	+ 19,9 %	7,96	+ 0,4 %	8,00	- 0,2 %	7,94
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	11,03	- 7,8 %	9,98	- 5,4 %	9,34	- 0,9 %	9,26	+ 3,8 %	9,51
Dépenses d'équipement	6,62	- 8,0 %	5,99	- 2,5 %	5,77	- 1,5 %	5,68	+ 7,6 %	6,03
Subventions d'équipement versées	4,14	- 7,9 %	3,72		3,35		3,38		3,25
Autres dépenses d'investissement	0,27	- 0,2 %	0,27		0,22		0,20		0,22
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	3,04	+ 3,7 %	3,10	- 12,4 %	2,67	- 5,6 %	2,52	+ 5,7 %	2,62
FCTVA	0,99	- 1,9 %	0,95	- 4,6 %	0,89	- 5,6 %	0,84	+ 1,8 %	0,85
Dotations et subventions d'équipement	1,57	- 9,2 %	1,41	- 7,8 %	1,28	- 0,5 %	1,27	+ 6,0 %	1,32
Autres recettes d'investissement	0,48	+ 59,6 %	0,73	- 31,1 %	0,50	- 18,6 %	0,41	+ 13,1 %	0,46
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	71,21	+ 0,1 %	70,05	- 0,7 %	68,55	- 0,3 %	68,37	- 0,3 %	67,63
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	70,10	+ 1,3 %	69,84	+ 1,4 %	69,83	- 0,3 %	69,62	- 0,6 %	68,69
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 1,11		- 0,21		+ 1,28		+ 1,25		+ 1,06
Remboursements de dette (8)	2,92	+ 4,4 %	3,04	+ 6,4 %	3,20	+ 4,1 %	3,33	- 1,9 %	3,26
Emprunts (9)	3,90	- 5,1 %	3,65	- 20,2 %	2,87	- 12,1 %	2,53	+ 1,5 %	2,54
Flux net de dette = (9) - (8)	0,98		0,61		- 0,33		- 0,81		- 0,72
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	74,13	+ 0,2 %	73,09	- 0,4 %	71,75	- 0,1 %	71,70	- 0,4 %	70,89
Recettes totales (11) = (7) + (9)	74,00	+ 1,0 %	73,49	+ 0,4 %	72,70	- 0,8 %	72,15	- 0,5 %	71,23
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,13		+ 0,40		+ 0,96		+ 0,44		+ 0,34
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	10,3 %	- 0,2 pt	10,0 %	+ 1,8 pt	11,9 %	+ 0,1 pt	11,9 %	+ 0,1 pt	12,0 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	5,9 %	- 0,4 pt	5,4 %	+ 1,6 pt	7,1 %	- 0,1 pt	6,9 %	+ 0,1 pt	7,1 %

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors département du Rhône (et métropole de Lyon).

(b) Y compris département du Rhône (hors métropole de Lyon).

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Guyane et Martinique.

(d) Hors CTU de Guyane et Martinique.

(e) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Corse.

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

C4. Consolidation BP et BA des régions et des CTU

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015 ^(a) à champ constant	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)	2018/ 2017 ^(c) à champ constant	2018 ^(d)
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	17,83	+ 2,8 %	18,34	- 0,8 %	19,18	+ 10,4 %	21,17	+ 3,4 %	22,29
Achats et charges externes	2,04	+ 2,0 %	2,08	+ 0,9 %	2,19	+ 38,0 %	3,03	+ 17,9 %	3,60
Frais de personnel	3,19	+ 2,7 %	3,28	+ 1,4 %	3,57	+ 3,4 %	3,69	+ 3,5 %	3,97
Charges financières	0,62	+ 2,0 %	0,63	- 3,8 %	0,61	- 2,4 %	0,60	- 0,4 %	0,60
Dépenses d'intervention	11,67	+ 3,9 %	12,12	- 1,7 %	12,55	+ 8,6 %	13,64	+ 0,1 %	13,87
Autres dépenses de fonctionnement	0,32	- 28,9 %	0,23	+ 7,0 %	0,25	- 10,0 %	0,22	+ 11,8 %	0,25
Recettes de fonctionnement (2)	22,60	+ 1,5 %	22,94	- 0,2 %	23,94	+ 10,6 %	26,49	+ 4,3 %	28,06
Impôts et taxes	13,65	+ 9,8 %	14,99	+ 2,7 %	16,09	+ 13,6 %	18,28	+ 28,2 %	23,80
Concours de l'État	7,95	- 17,1 %	6,59	- 7,0 %	6,37	- 7,7 %	5,88	- 71,3 %	1,92
Subventions reçues et participations	0,70	+ 45,7 %	1,02	+ 3,8 %	1,13	+ 67,0 %	1,88	- 4,4 %	1,83
Ventes de biens et services	0,02	+ 14,2 %	0,03	- 7,5 %	0,03	+ 132,5 %	0,08	+ 71,3 %	0,14
Autres recettes de fonctionnement	0,27	+ 15,6 %	0,32	- 5,5 %	0,32	+ 15,9 %	0,37	+ 7,8 %	0,37
Épargne brute (3) = (2) - (1)	4,77	- 3,3 %	4,61	+ 2,2 %	4,77	+ 11,5 %	5,31	+ 7,7 %	5,77
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	9,28	+ 3,6 %	9,61	- 5,8 %	9,07	+ 8,3 %	9,82	+ 2,7 %	10,18
Dépenses d'équipement	2,95	+ 6,6 %	3,14	+ 1,0 %	3,16	+ 5,7 %	3,34	- 6,0 %	3,20
Subventions d'équipement versées	5,90	+ 0,1 %	5,91	- 7,2 %	5,50	+ 6,6 %	5,87	+ 10,4 %	6,49
Autres dépenses d'investissement	0,43	+ 30,9 %	0,56	- 27,3 %	0,41	+ 50,7 %	0,62	- 23,2 %	0,49
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	2,50	+ 17,1 %	2,92	- 2,5 %	2,87	+ 27,6 %	3,67	+ 17,6 %	4,33
FCTVA	0,48	- 0,2 %	0,48	+ 3,3 %	0,52	+ 7,4 %	0,55	+ 1,6 %	0,57
Dotations et subventions d'équipement	1,62	+ 14,8 %	1,86	+ 11,1 %	2,06	+ 34,6 %	2,77	+ 18,0 %	3,29
Autres recettes d'investissement	0,40	+ 47,2 %	0,58	- 48,7 %	0,30	+ 14,4 %	0,34	+ 40,1 %	0,47
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	27,11	+ 3,1 %	27,95	- 2,5 %	28,24	+ 9,7 %	30,99	+ 3,2 %	32,47
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	25,09	+ 3,1 %	25,86	- 0,4 %	26,81	+ 12,5 %	30,15	+ 5,9 %	32,40
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 2,02		- 2,09	- 29,1 %	- 1,43		- 0,84		- 0,08
Remboursements de dette (8)	1,93	+ 7,3 %	2,07	- 13,1 %	1,94	- 6,1 %	1,82	+ 15,0 %	2,11
Emprunts (9)	3,57	+ 16,1 %	4,15	- 17,8 %	3,55	- 28,6 %	2,54	+ 6,9 %	2,70
Flux net de dette = (9) - (8)	1,64		2,08	- 22,6 %	1,62		0,72		0,59
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	29,04	+ 3,4 %	30,02	- 3,3 %	30,18	+ 8,7 %	32,81	+ 3,8 %	34,58
Recettes totales (11) = (7) + (9)	28,67	+ 4,7 %	30,02	- 2,8 %	30,37	+ 7,7 %	32,69	+ 6,0 %	35,09
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,37		- 0,01		0,19		- 0,12		0,52
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,1 %	- 1,0 pt	20,1 %	+ 0,5 pt	19,9 %	+ 0,1 pt	20,1 %	+ 0,7 pt	20,6 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	12,5 %	- 1,5 pt	11,0 %	+ 1,7 pt	11,8 %	+ 1,4 pt	13,2 %	- 0,1 pt	13,1 %

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Martinique et Guyane.

(b) Y compris CTU de Martinique et Guyane.

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Corse.

(d) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

C5. Consolidation BP et BA des syndicats

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016 ^(a)	2017/ 2016	2017 ^(a)	2018/ 2017	2018 ^(a)
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	11,31	+ 0,6 %	11,38	- 1,5 %	11,21	- 1,9 %	10,99	+ 1,7 %	11,18
Achats et charges externes	5,80	- 0,2 %	5,78	- 2,5 %	5,64	+ 0,0 %	5,64	+ 4,3 %	5,88
Frais de personnel	2,65	+ 3,3 %	2,74	+ 2,4 %	2,81	- 0,2 %	2,80	+ 1,5 %	2,85
Charges financières	0,72	+ 4,4 %	0,75	- 1,0 %	0,74	- 16,8 %	0,62	- 1,4 %	0,61
Dépenses d'intervention	1,22	- 2,9 %	1,18	- 6,6 %	1,10	- 11,4 %	0,98	- 2,0 %	0,96
Autres dépenses de fonctionnement	0,93	- 0,3 %	0,92	- 1,1 %	0,91	+ 4,1 %	0,95	- 7,4 %	0,88
Recettes de fonctionnement (2)	14,57	+ 1,1 %	14,72	+ 2,2 %	15,04	- 3,0 %	14,58	+ 0,7 %	14,68
Impôts et taxes	2,22	- 1,9 %	2,18	- 0,3 %	2,18	+ 0,9 %	2,19	- 0,0 %	2,19
Concours de l'État	0,02	- 9,6 %	0,02	- 0,7 %	0,02	- 8,0 %	0,02	+ 9,2 %	0,02
Subventions reçues et participations	5,68	+ 1,2 %	5,74	+ 3,2 %	5,93	- 9,3 %	5,38	+ 1,2 %	5,44
Ventes de biens et services	5,53	+ 2,4 %	5,66	+ 1,2 %	5,73	+ 1,0 %	5,79	+ 0,3 %	5,81
Autres recettes de fonctionnement	1,12	- 0,1 %	1,12	+ 6,1 %	1,18	+ 1,7 %	1,20	+ 0,9 %	1,22
Épargne brute (3) = (2) - (1)	3,26	+ 2,6 %	3,34	+ 14,7 %	3,83	- 6,3 %	3,59	- 2,5 %	3,50
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	6,56	- 4,9 %	6,24	+ 1,0 %	6,30	+ 1,5 %	6,40	+ 6,0 %	6,78
Dépenses d'équipement	5,86	- 3,6 %	5,65	- 4,0 %	5,42	+ 6,4 %	5,77	+ 6,7 %	6,16
Subventions d'équipement versées	0,13	- 3,9 %	0,13	- 12,0 %	0,11	+ 0,7 %	0,11	+ 13,0 %	0,13
Autres dépenses d'investissement	0,56	- 18,3 %	0,46	+ 66,8 %	0,76	- 33,0 %	0,51	- 2,8 %	0,50
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	3,15	+ 3,9 %	3,27	- 3,5 %	3,16	- 1,5 %	3,11	+ 5,8 %	3,29
FCTVA	0,22	- 4,6 %	0,21	- 1,4 %	0,21	- 5,9 %	0,20	- 6,5 %	0,19
Dotations et subventions d'équipement	2,06	+ 8,2 %	2,22	- 6,1 %	2,09	+ 3,0 %	2,15	+ 6,7 %	2,29
Autres recettes d'investissement	0,87	- 4,1 %	0,83	+ 3,2 %	0,86	- 11,6 %	0,76	+ 6,3 %	0,81
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	17,87	- 1,4 %	17,62	- 0,6 %	17,51	- 0,7 %	17,39	+ 3,3 %	17,96
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	17,72	+ 1,6 %	17,99	+ 1,1 %	18,20	- 2,8 %	17,69	+ 1,6 %	17,97
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,15		+ 0,38		+ 0,69		+ 0,30		+ 0,01
Remboursements de dette (8)	1,51	+ 4,3 %	1,58	+ 7,3 %	1,69	- 4,9 %	1,61	+ 4,5 %	1,68
Emprunts (9)	1,73	+ 3,1 %	1,79	- 11,3 %	1,59	+ 4,1 %	1,65	+ 16,7 %	1,93
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,22		+ 0,21		- 0,11		+ 0,04		+ 0,24
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	19,38	- 1,0 %	19,20	+ 0,0 %	19,20	- 1,0 %	19,00	+ 3,4 %	19,64
Recettes totales (11) = (7) + (9)	19,45	+ 1,7 %	19,78	+ 0,0 %	19,78	- 2,2 %	19,34	+ 2,9 %	19,90
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,07		+ 0,59		+ 0,58		+ 0,34		+ 0,25
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,4 %	+ 0,3 pt	22,7 %	+ 2,8 pt	25,5 %	- 0,9 pt	24,6 %	- 0,8 pt	23,9 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	12,0 %	+ 0,0 pt	12,0 %	+ 2,2 pt	14,2 %	- 0,6 pt	13,6 %	- 1,2 pt	12,4 %

Montants calculés hors gestion active de la dette.*(a) Hors les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).*

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1) De même qu'il faut neutraliser les flux entre le budget principal d'une collectivité et ses budgets annexes pour pouvoir agréger l'ensemble de ses budgets, il faut neutraliser les flux entre les différentes collectivités pour pouvoir agréger les comptes des collectivités : flux entre communes pour présenter un compte de l'ensemble des communes, flux entre communes et groupements à fiscalité propre (GFP) pour les comptes du bloc communal, flux entre bloc communal, départements et régions pour présenter le compte de l'ensemble des collectivités locales.

Le groupe de travail précédemment évoqué (*cf. annexe 2C*) a abouti à des préconisations sur les comptes à considérer pour estimer de la façon la plus vraisemblable possible les montants à neutraliser. Ces comptes sont présentés dans le tableau de définitions.

2) Les montants et les évolutions de certains comptes sont plus affectés que d'autres par la consolidation. Si par exemple les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté de + 0,2 % en 2018 selon leurs budgets principaux (*cf. annexe 2A*), elles augmentent de + 0,9 % si on leur ajoute les budgets annexes et les budgets des syndicats et qu'on retranche les flux croisés entre budgets et entre collectivités (*tableau D2*). La différence est donc en 2018 assez importante au niveau global, contrairement à ce qui se passait les années précédentes.

Cette différence est concentrée sur certains agrégats : les achats et charges externes retracés dans les budgets principaux augmentent de seulement + 1,0 %, mais si on considère aussi les syndicats et les budgets annexes (consolidés des flux croisés) ils augmentent de + 2,6 % ; les dépenses d'intervention augmentent en retenant les comptes consolidés (+ 0,6 %) alors qu'elles reculent légèrement lorsque l'on considère seulement les budgets principaux (- 0,1 %). Les dépenses d'investissement sont moins affectées en 2018 qu'en 2017 : + 5,2 % pour les budgets principaux en 2018 et + 5,6 % pour les comptes consolidés.

3) L'impact de la consolidation est le plus fort là où les budgets annexes sont les plus importants, ou là où les flux entre collectivités sont les plus volumineux.

D1. Consolidation entre personnes morales distinctes : communes et groupements à fiscalité propre (GFP) (bloc communal) – 2018

Lecture : les achats et charges externes consolidés des collectivités du bloc communal sont égaux à la somme des achats et charges externes des budgets principaux et annexes des communes et des GFP (moins les flux BP-BA neutralisés), de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre communes et GFP. Les remboursements de frais des communes aux GFP sont estimés par le crédit net du compte 70875 des GFP; les remboursements de frais des GFP vers les communes sont estimés par le débit net du compte 62875 des GFP. Ces remboursements de frais versés respectivement par les communes et par les GFP se retrouvent par symétrie en recette des GFP et des communes, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des collectivités du bloc communal.

Comptes qui estiment les flux à neutraliser	
Dépenses de fonctionnement	
Achats et charges externes	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Frais de personnel	
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Charges financières	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Ventes de biens et services	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Autres recettes de fonctionnement	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et Subventions d'équipement	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Emprunts	

D1. Consolidation du bloc communal (hors syndicats)

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014 ^(a) à champ constant	2015	2016/ 2015	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)	2018/ 2017	2018 ^(b)
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	98,05	+ 1,9 %	99,95	+ 0,1 %	100,04	+ 1,9 %	101,91	+ 0,7 %	102,66
Achats et charges externes	28,99	- 0,8 %	28,74	- 0,3 %	28,67	+ 2,8 %	29,48	+ 4,3 %	30,74
Frais de personnel	44,67	+ 2,4 %	45,75	+ 1,1 %	46,25	+ 3,1 %	47,69	+ 0,8 %	48,09
Charges financières	3,73	+ 2,0 %	3,81	- 3,9 %	3,66	- 11,2 %	3,25	- 6,5 %	3,04
Dépenses d'intervention	15,97	+ 5,2 %	16,81	- 1,3 %	16,59	- 1,1 %	16,40	- 3,0 %	15,92
Autres dépenses de fonctionnement	4,69	+ 3,2 %	4,84	+ 0,5 %	4,87	+ 4,5 %	5,09	- 4,2 %	4,88
Recettes de fonctionnement (2)	116,47	+ 2,7 %	119,67	+ 0,0 %	119,72	+ 2,3 %	122,48	+ 1,8 %	124,75
Impôts et taxes	65,28	+ 5,9 %	69,11	+ 1,9 %	70,43	+ 3,3 %	72,76	+ 2,4 %	74,48
Concours de l'État	26,91	- 6,3 %	25,20	- 8,5 %	23,07	- 2,2 %	22,56	- 0,6 %	22,42
Subventions reçues et participations	5,48	+ 11,7 %	6,12	+ 6,8 %	6,54	- 0,4 %	6,51	- 3,7 %	6,27
Ventes de biens et services	13,47	+ 3,6 %	13,96	+ 2,4 %	14,30	+ 3,9 %	14,85	+ 7,4 %	15,95
Autres recettes de fonctionnement	5,33	- 1,0 %	5,28	+ 2,0 %	5,38	+ 7,9 %	5,81	- 3,1 %	5,63
Épargne brute (3) = (2) - (1)	18,42	+ 7,0 %	19,72	- 0,2 %	19,68	+ 4,5 %	20,58	+ 7,3 %	22,09
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	36,11	- 10,7 %	32,24	- 1,7 %	31,68	+ 9,7 %	34,75	+ 7,0 %	37,18
Dépenses d'équipement	31,85	- 12,2 %	27,97	- 1,4 %	27,57	+ 9,4 %	30,16	+ 8,4 %	32,69
Subventions d'équipement versées	2,46	- 13,0 %	2,14	+ 1,0 %	2,16	- 2,0 %	2,12	+ 8,8 %	2,31
Autres dépenses d'investissement	1,80	+ 17,7 %	2,12	- 8,2 %	1,95	+ 26,9 %	2,47	- 11,9 %	2,18
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	16,08	- 0,3 %	16,03	- 9,2 %	14,56	+ 2,2 %	14,88	+ 8,8 %	16,19
FCTVA	4,09	- 6,5 %	3,82	- 10,5 %	3,42	- 5,7 %	3,22	+ 10,0 %	3,55
Dotations et subventions d'équipement	7,93	- 5,3 %	7,52	- 8,0 %	6,92	- 0,9 %	6,85	+ 13,2 %	7,76
Autres recettes d'investissement	4,06	+ 15,6 %	4,70	- 10,1 %	4,22	+ 13,8 %	4,81	+ 1,6 %	4,88
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	134,16	- 1,5 %	132,19	- 0,4 %	131,72	+ 3,7 %	136,66	+ 2,3 %	139,83
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	132,56	+ 2,4 %	135,70	- 1,0 %	134,28	+ 2,3 %	137,37	+ 2,6 %	140,93
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 1,61		+ 3,51		+ 2,56		+ 0,71		+ 1,10
Remboursements de dette (8)	9,75	+ 5,9 %	10,32	- 0,1 %	10,31	+ 1,7 %	10,49	+ 3,4 %	10,85
Emprunts (9)	10,84	+ 0,7 %	10,92	- 6,8 %	10,17	+ 9,0 %	11,09	- 2,3 %	10,84
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 1,09		+ 0,60		- 0,14		+ 0,60		- 0,01
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	143,91	- 1,0 %	142,51	- 0,3 %	142,03	+ 3,6 %	147,15	+ 2,4 %	150,68
Recettes totales (11) = (7) + (9)	143,39	+ 2,3 %	146,62	- 1,5 %	144,45	+ 2,8 %	148,46	+ 2,2 %	151,77
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,52		+ 4,11		+ 2,42		+ 1,31		+ 1,09
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,8 %	+ 0,7 pt	16,5 %	- 0,0 pt	16,4 %	+ 0,4 pt	16,8 %	+ 0,9 pt	17,7 %

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés - opérations réelles. Calculs DGCL.

D2. Consolidation entre personnes morales distinctes : ensemble (y compris syndicats)

Lecture : les dépenses d'intervention consolidées de l'ensemble des collectivités locales sont égales à la somme des dépenses d'intervention consolidées du bloc communal (voir D1), des syndicats (voir C5, des départements (voir C3) et des régions (voir C4) de laquelle on soustrait les subventions de fonctionnement entre personnes morales distinctes : du bloc communal auquel on ajoute les syndicats à cette étape de la consolidation (BC) aux départements et aux régions (et CTU), des départements au BC et aux régions, des régions au BC et aux départements, etc. Le flux de subvention de fonctionnement du BC (y compris syndicats) aux départements est estimé par le débit net des comptes 65733 et 6552 des communes (hors Martinique et Guyane). Ces subventions du BC aux départements se retrouvent par symétrie en recette des départements, et elles sont donc soustraites aussi des recettes de fonctionnement (dans le sous-total « Subventions reçues et participations »).

Bloc communal y compris syndicats [BC] + Départements + Régions + CTU	Comptes qui estiment les flux à neutraliser
Dépenses de fonctionnement	
Achats et charges externes	
Frais de personnel	
Charges financières	
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Ventes de biens et services	
Autres recettes de fonctionnement	
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et subventions d'équipement	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC

ANNEXE 2D – LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATION ENTRE COLLECTIVITÉS)

Bloc communal y compris syndicats [BC] + Départements + Régions + CTU	Comptes qui estiment les flux à neutraliser
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Emprunts	

D2. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats)

en milliards d'euros

	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016 ^(a)	2017/ 2016	2017 ^(a)	2018/ 2017	2018 ^(a)
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	184,89	+ 1,3 %	187,36	+ 0,0 %	187,40	+ 1,8 %	190,80	+ 0,9 %	192,43
Achats et charges externes	43,18	- 0,9 %	42,79	- 1,0 %	42,34	+ 2,2 %	43,26	+ 2,6 %	44,41
Frais de personnel	63,30	+ 2,0 %	64,59	+ 0,9 %	65,19	+ 2,6 %	66,92	+ 0,8 %	67,48
Charges financières	6,02	+ 1,2 %	6,10	- 3,9 %	5,86	- 10,0 %	5,27	- 5,5 %	4,98
Dépenses d'intervention	65,87	+ 2,3 %	67,36	+ 0,2 %	67,48	+ 1,5 %	68,49	+ 0,6 %	68,90
Autres dépenses de fonctionnement	6,52	- 0,1 %	6,52	+ 0,1 %	6,53	+ 5,0 %	6,86	- 2,8 %	6,66
Recettes de fonctionnement (2)	218,21	+ 1,6 %	221,69	+ 0,9 %	223,64	+ 2,1 %	228,28	+ 1,5 %	231,74
Impôts et taxes	125,55	+ 5,1 %	131,92	+ 2,9 %	135,69	+ 3,8 %	140,87	+ 5,2 %	148,17
Concours de l'État	49,29	- 9,0 %	44,85	- 8,0 %	41,24	- 5,6 %	38,95	- 10,7 %	34,78
Subventions reçues et participations	14,18	+ 8,3 %	15,36	+ 8,8 %	16,71	+ 3,2 %	17,24	- 1,5 %	16,98
Ventes de biens et services	20,06	+ 2,9 %	20,66	+ 2,0 %	21,06	+ 3,8 %	21,87	+ 4,4 %	22,83
Autres recettes de fonctionnement	9,13	- 2,5 %	8,90	+ 0,4 %	8,94	+ 4,5 %	9,35	- 3,9 %	8,98
Épargne brute (3) = (2) - (1)	33,32	+ 3,0 %	34,33	+ 5,6 %	36,24	+ 3,4 %	37,48	+ 4,9 %	39,31
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	59,08	- 7,9 %	54,40	- 2,1 %	53,27	+ 7,3 %	57,18	+ 5,6 %	60,41
Dépenses d'équipement	47,28	- 9,6 %	42,76	- 2,0 %	41,92	+ 7,2 %	44,95	+ 7,0 %	48,08
Subventions d'équipement versées	8,74	- 5,8 %	8,23	- 2,8 %	8,00	+ 5,3 %	8,43	+ 6,1 %	8,94
Autres dépenses d'investissement	3,06	+ 11,3 %	3,41	- 1,9 %	3,35	+ 13,6 %	3,80	- 11,0 %	3,38
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	20,85	+ 3,7 %	21,61	- 7,3 %	20,04	+ 5,3 %	21,09	+ 9,7 %	23,14
FCTVA	5,78	- 5,5 %	5,46	- 7,9 %	5,04	- 4,3 %	4,82	+ 6,9 %	5,15
Dotations et subventions d'équipement	9,28	+ 0,7 %	9,34	- 1,4 %	9,21	+ 8,4 %	9,99	+ 14,3 %	11,42
Autres recettes d'investissement	5,79	+ 17,5 %	6,80	- 14,9 %	5,79	+ 8,5 %	6,28	+ 4,6 %	6,57
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	243,97	- 0,9 %	241,76	- 0,5 %	240,66	+ 3,0 %	247,98	+ 2,0 %	252,84
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	239,06	+ 1,8 %	243,30	+ 0,2 %	243,68	+ 2,3 %	249,37	+ 2,2 %	254,88
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 4,91		+ 1,55		+ 3,01		+ 1,39		+ 2,04
Remboursements de dette (8)	16,09	+ 5,4 %	16,96	+ 0,5 %	17,05	+ 1,0 %	17,22	+ 3,6 %	17,84
Emprunts (9)	20,05	+ 2,3 %	20,51	- 11,3 %	18,18	- 2,1 %	17,81	+ 1,1 %	18,00
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 3,96		+ 3,55		+ 1,14		+ 0,59		+ 0,15
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	260,07	- 0,5 %	258,72	- 0,4 %	257,71	+ 2,9 %	265,20	+ 2,1 %	270,68
Recettes totales (11) = (7) + (9)	259,11	+ 1,8 %	263,81	- 0,7 %	261,86	+ 2,0 %	267,18	+ 2,1 %	272,88
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,96		+ 5,09		+ 4,15		+ 1,98		+ 2,20
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,3 %	+ 0,2 pt	15,5 %	+ 0,7 pt	16,2 %	+ 0,2 pt	16,4 %	+ 0,5 pt	17,0 %

*Montants calculés hors gestion active de la dette.**(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).**Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés - opérations réelles. Calculs DGCL.*

E. Estimations 2019 des finances des départements et des régions

PASCAL SIMON (DGCL)

Ces tableaux présentent les estimations des volumes budgétaires 2019 réalisées à partir des premiers résultats des comptes de gestion et des prévisions inscrites aux budgets primitifs des départements et des régions.

E1. Départements (France - estimations 2019)

en milliards d'euros

	2018	2019/2018	2019 ^(a)
Dépenses de fonctionnement (1)	57,28	+ 0,5 %	57,58
Achats et charges externes	3,73	+ 0,6 %	3,75
Frais de personnel	11,92	+ 0,3 %	11,96
Charges financières	0,73	- 6,1 %	0,69
Dépenses d'intervention	40,01	+ 1,5 %	40,60
Autres dépenses de fonctionnement	0,89	- 34,9 %	0,58
Recettes de fonctionnement (2)	65,05	+ 1,4 %	65,98
Impôts et taxes	47,28	+ 2,0 %	48,24
– impôts locaux	21,08	+ 2,2 %	21,55
– autres impôts et taxes (dont : DMTO)	26,19	+ 1,9 %	26,69
(TICPE)	11,52	+ 2,8 %	11,85
(TSCA)	6,10	- 0,1 %	6,09
Concours de l'État	7,12	+ 2,2 %	7,28
10,36	+ 0,1 %	10,37	
– DGF	8,14	- 0,9 %	8,06
– autres dotations	0,46	+ 4,1 %	0,48
– péréquation et compensations fiscales	1,76	+ 3,7 %	1,82
Subventions reçues et participations	4,81	+ 2,1 %	4,91
Ventes de biens et services	0,43	- 1,3 %	0,43
Autres recettes de fonctionnement	2,17	- 6,4 %	2,03
Épargne brute (3) = (2) - (1)	7,77	+ 8,0 %	8,40
Épargne nette = (3) - (8)	4,55	+ 16,6 %	5,30
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	9,28	+ 8,6 %	10,08
Dépenses d'équipement	5,77	+ 10,0 %	6,35
Subventions d'équipement versées	3,28	+ 3,5 %	3,40
Autres dépenses d'investissement	0,22	+ 46,2 %	0,32
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	2,48	+ 2,3 %	2,54
FCTVA	0,84	+ 1,7 %	0,85
Autres dotations et subventions d'investissement	1,21	+ 6,7 %	1,29
Autres recettes d'investissement	0,43	- 8,9 %	0,39
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	66,56	+ 1,6 %	67,65
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	67,54	+ 1,5 %	68,52
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	0,98		0,86
Remboursements de dette (8)	3,23	- 4,0 %	3,10
Emprunts (9)	2,49	+ 13,7 %	2,84
Flux net de dette = (9) - (8)	- 0,73		- 0,26
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	69,79	+ 1,4 %	70,75
Recettes totales (11) = (7) + (9)	70,03	+ 1,9 %	71,35
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	0,25		0,60
Dette au 31 décembre (12)	32,16	- 0,8 %	31,90
Ratios			
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,9 %	+ 0,8 pt	12,7 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	7,0 %	+ 1,0 pt	8,0 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	49,4 %	- 1,1 pt	48,4 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,1 ans	- 0,3 an	3,8 ans

(a) Estimations 2019 obtenues à partir de l'évolution des budgets primitifs des départements 2018 et 2019 à champ constant, donc hors Paris.

Sources : DGFIP, DGCL.

E2. Régions et CTU (France - estimations 2019)

en milliards d'euros

	2018	2019/2018	2019 ^(a)
Dépenses de fonctionnement (1)	22,23	+ 0,3 %	22,30
Achats et charges externes	3,58	+ 4,1 %	3,72
Frais de personnel	3,95	+ 1,9 %	4,03
Charges financières	0,60	- 4,6 %	0,57
Dépenses d'intervention	13,84	- 0,6 %	13,76
Autres dépenses de fonctionnement	0,26	- 15,0 %	0,22
Recettes de fonctionnement (2)	27,99	+ 4,5 %	29,27
Impôts et taxes	23,80	+ 6,7 %	25,40
– impôts locaux	7,97	- 0,2 %	7,95
– autres impôts et taxes (dont : cartes grises)	15,84	+ 10,2 %	17,46
(dont : TICPE)	2,33	- 0,3 %	2,32
	5,53	+ 12,5 %	6,22
Concours de l'État	1,92	- 16,3 %	1,61
– DGF	0,30	- 69,9 %	0,09
– autres dotations	0,90	- 2,5 %	0,88
– péréquation et compensations fiscales	0,72	- 10,8 %	0,64
Subventions reçues et participations	1,77	+ 13,1 %	2,00
Ventes de biens et services	0,13	+ 7,1 %	0,14
Autres recettes de fonctionnement	0,36	- 70,1 %	0,11
Épargne brute (3) = (2) - (1)	5,76	+ 20,9 %	6,97
Épargne nette = (3) - (8)	3,66	+ 26,9 %	4,64
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	10,03	+ 8,1 %	10,84
Dépenses d'équipement	3,20	+ 3,9 %	3,32
Subventions d'équipement versées	6,35	+ 10,4 %	7,01
Autres dépenses d'investissement	0,49	+ 6,6 %	0,52
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	4,20	+ 6,2 %	4,46
FCTVA	0,57	- 7,0 %	0,53
Autres dotations et subventions d'investissement	3,16	+ 15,1 %	3,64
Autres recettes d'investissement	0,47	- 37,9 %	0,29
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	32,26	+ 2,7 %	33,14
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	32,19	+ 4,8 %	33,73
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,07		0,59
Remboursements de dette (8)	2,11	+ 10,6 %	2,33
Emprunts (9)	2,70	+ 8,7 %	2,93
Flux net de dette = (9) - (8)	0,59		0,60
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	34,37	+ 3,2 %	35,47
Recettes totales (11) = (7) + (9)	34,89	+ 5,1 %	36,66
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	0,52		0,60
Dette au 31 décembre (12)	27,72	+ 2,2 %	28,32
Ratios			
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,6 %	+ 3,2 pt	23,8 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	13,1 %	+ 2,8 pt	15,8 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	99,0 %	- 2,3 pts	96,8 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	- 0,7 an	4,1 ans

(a) Estimations 2019 obtenues à partir de l'évolution des budgets primitifs des régions, de la collectivité de Corse et des CTU 2018 et 2019 (Martinique, Guyane).

Sources : DGFIP, DGCL.

F. Présentation fonctionnelle des dépenses

GUILLAUME LEFORESTIER, PASCAL SIMON, XAVIER NIEL (DGCL)

F1. Communes de 3 500 à 10 000 habitants

en millions d'euros

2018	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux des administrations publiques locales	4 768	978	5 746	37,9 %	467
dont opérations non ventilées	558	196	755	5,0 %	61
dont administration générale	3 682	703	4 385	28,9 %	357
dont conseil, assemblée locale	140	2	142	0,9 %	12
Sécurité et salubrité publiques	416	53	469	3,1 %	38
dont gendarmerie, police, sécurité, justice	242	26	268	1,8 %	22
dont pompiers, incendie et secours	114	7	121	0,8 %	10
Enseignement, formation et apprentissage	1 769	526	2 295	15,1 %	187
dont enseignement du premier degré	869	341	1 209	8,0 %	98
dont hébergement et restauration scolaire	553	58	611	4,0 %	50
Culture	620	259	879	5,8 %	71
dont expression et action culturelles	304	90	394	2,6 %	32
dont conservation et diffusion des patrimoines	200	117	317	2,1 %	25,8
Sport et jeunesse	1 010	454	1 464	9,7 %	119
dont sports	364	340	704	4,6 %	57
dont jeunesse et loisirs	475	56	531	3,5 %	43
Santé, action sociale et familiale	753	104	858	5,7 %	70
dont crèches et garderie	381	49	430	2,8 %	35
dont personnes handicapées	2	3	5	0,0 %	0
dont personnes âgées	33	9	42	0,3 %	3
Logement, habitat	49	71	120	0,8 %	10
Environnement, aménagement et services urbains	1 356	776	2 132	14,1 %	173
dont eau et assainissement	32	23	55	0,4 %	4
dont déchets et propreté urbaine	86	11	97	0,6 %	8
dont éclairage public	151	94	245	1,6 %	20
dont espaces verts urbains	410	55	465	3,1 %	38
Transports	354	707	1 061	7,0 %	86
Transports scolaires	24	1	24	0,2 %	2
Transports (hors scolaire)	11	2	13	0,1 %	1
Voirie et routes	281	646	927	6,1 %	75
Action économique transversale	98	42	139	0,9 %	6
dont interventions économiques transversales	17	11	28	0,2 %	2
dont foires et marchés	10	3	13	0,1 %	1
dont aides au tourisme	53	13	65	0,4 %	5
TOTAL	11 193	3 970	15 163	100,0 %	1 228

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

F2. Communes de 10 000 habitants et plus*en millions d'euros*

2018	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux des administrations publiques locales	13 550	2 056	15 606	29,1 %	457
dont opérations non ventilées	1 399	378	1 777	3,3 %	52
dont administration générale	11 631	1 623	13 254	24,7 %	388
dont conseil, assemblée locale	414	48	462	0,9 %	14
Sécurité et salubrité publiques	2 203	191	2 394	4,5 %	70
dont gendarmerie, police, sécurité, justice	1 305	126	1 431	2,7 %	42
dont pompiers, incendie et secours	610	33	644	1,2 %	19
Enseignement, formation et apprentissage	6 795	1 770	8 566	16,0 %	251
dont enseignement du premier degré	3 482	1 409	4 891	9,1 %	143
dont hébergement et restauration scolaire	1 708	116	1 824	3,4 %	53
Culture	3 644	864	4 508	8,4 %	132
dont expression et action culturelles	2 036	338	2 374	4,4 %	69
dont conservation et diffusion des patrimoines	1 227	477	1 704	3,2 %	49,9
Sport et jeunesse	4 489	1 300	5 788	10,8 %	169
dont sports	1 523	1 096	2 619	4,9 %	77
dont jeunesse et loisirs	1 984	154	2 139	4,0 %	63
Santé, action sociale et familiale	5 352	374	5 726	10,7 %	168
dont crèches et garderie	2 607	204	2 811	5,2 %	82
dont personnes handicapées	16	10	26	0,0 %	1
dont personnes âgées	201	38	239	0,4 %	7
Logement, habitat	158	346	505	0,9 %	15
Environnement, aménagement et services urbains	4 643	2 647	7 290	13,6 %	213
dont eau et assainissement	103	70	173	0,3 %	5
dont déchets et propreté urbaine	1 259	72	1 332	2,5 %	39
dont éclairage public	445	256	701	1,3 %	21
dont espaces verts urbains	1 447	291	1 738	3,2 %	51
Transports	1 087	1 503	2 590	4,8 %	76
Transports scolaires	37	0	37	0,1 %	1
Transports (hors scolaire)	68	43	110	0,2 %	3
Voirie et routes	785	1 298	2 082	3,9 %	61
Action économique transversale	458	235	693	1,3 %	10
dont interventions économiques transversales	159	70	230	0,4 %	7
dont foires et marchés	83	69	153	0,3 %	2
dont aides au tourisme	117	26	143	0,3 %	4
TOTAL	42 378	11 288	53 667	100,0 %	1 537

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

F3. Métropoles, communautés urbaines (CU), communautés d'agglomération (CA)*en millions d'euros*

2018	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux des administrations publiques locales	5 397	1 224	6 621	25,6 %	146
dont opérations non ventilées	867	561	1 428	5,5 %	31
dont administration générale	4 333	651	4 983	19,2 %	110
dont conseil, assemblée locale	155	0	156	0,6 %	3
Sécurité et salubrité publiques	1 003	59	1 062	4,1 %	23
dont gendarmerie, police, sécurité, justice	43	19	63	0,2 %	1
dont pompiers, incendie et secours	905	26	930	3,6 %	20
Enseignement - formation	322	231	552	2,1 %	12
dont enseignement du premier degré	58	56	115	0,4 %	3
dont hébergement et restauration scolaire	97	10	107	0,4 %	2
Culture	1 325	276	1 601	6,2 %	35
dont expression et action culturelle	744	138	882	3,4 %	19
dont conservation et diffusion des patrimoines	439	127	566	2,2 %	12
Sport et jeunesse	865	398	1 263	4,9 %	28
dont sports	643	360	1 003	3,9 %	22
dont jeunesse et loisirs	138	16	155	0,6 %	3
Santé, action sociale et familiale	1 515	81	1 596	6,2 %	35
dont crèches et garderie	323	23	346	1,3 %	8
dont personnes handicapées	1	0	1	0,0 %	0
dont personnes âgées	81	6	87	0,3 %	2
Logement, habitat	157	518	675	2,6 %	15
Environnement, aménagement et services urbains	5 147	1 689	6 836	26,4 %	151
dont eau et assainissement	311	181	492	1,9 %	11
dont déchets et propreté urbaine	3 475	242	3 717	14,4 %	82
dont éclairage public	165	113	278	1,1 %	6
dont espaces verts urbains	194	30	223	0,9 %	5
Transports	2 110	1 806	3 916	15,1 %	86
Transports scolaires	113	1	114	0,4 %	3
Transports (hors scolaire)	1 187	188	1 375	5,3 %	30
Voirie et routes	625	1 482	2 106	8,1 %	46
Action économique transversale	888	880	1 768	6,8 %	39
dont interventions économiques transversales	455	525	979	3,8 %	22
dont foires et marchés	26	15	41	0,2 %	1
dont aides au tourisme	226	89	316	1,2 %	7
TOTAL	18 729	7 162	25 890	100,0 %	570

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

F4. Communautés de communes de 10 000 habitants ou plus*en millions d'euros*

2018	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux des administrations publiques locales	2 120	594	2 713	34,2 %	130
dont opérations non ventilées	830	303	1 133	14,3 %	54
dont administration générale	1 141	259	1 400	17,7 %	67
dont conseil, assemblée locale	38	0	38	0,5 %	2
Sécurité et salubrité publiques	154	19	173	2,2 %	8
dont gendarmerie, police, sécurité, justice	12	6	18	0,2 %	1
dont pompiers, incendie et secours	129	3	133	1,7 %	6
Enseignement - formation	243	50	293	3,7 %	14
dont enseignement du premier degré	109	30	139	1,8 %	7
dont hébergement et restauration scolaire	90	9	99	1,3 %	5
Culture	265	76	342	4,3 %	16
dont expression et action culturelle	146	26	173	2,2 %	8
dont conservation et diffusion des patrimoines	87	41	128	1,6 %	6
Sport et jeunesse	618	267	885	11,2 %	42
dont sports	287	230	517	6,5 %	25
dont jeunesse et loisirs	262	21	283	3,6 %	14
Santé, action sociale et familiale	554	131	684	8,6 %	33
dont crèches et garderie	318	48	366	4,6 %	18
dont personnes handicapées	1	0	1	0,0 %	0
dont personnes âgées	35	8	43	0,5 %	2
Logement, habitat	31	29	60	0,8 %	3
Environnement, aménagement et services urbains	1 415	321	1 736	21,9 %	83
dont eau et assainissement	44	14	58	0,7 %	3
dont déchets et propreté urbaine	979	71	1 050	13,2 %	50
dont éclairage public	21	18	39	0,5 %	2
dont espaces verts urbains	26	4	30	0,4 %	1
Transports	231	262	493	6,2 %	24
Transports scolaires	58	0	58	0,7 %	3
Transports (hors scolaire)	26	9	35	0,4 %	2
Voirie et routes	144	242	386	4,9 %	18
Action économique transversale	320	230	550	6,9 %	26
dont interventions économiques transversales	137	148	286	3,6 %	14
dont foires et marchés	1	0	1	0,0 %	0
dont aides au tourisme	146	53	199	2,5 %	10
TOTAL	5 951	1 978	7 929	100,0 %	379

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

F5. Départements*en millions d'euros*

2018	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux	4 404	644	5 048	7,2 %	77
Sécurité	2 582	137	2 718	3,9 %	42
dont incendie et secours	2 543	120	2 663	3,8 %	41
Enseignement	3 294	1 906	5 200	7,5 %	79
dont collèges	2 387	1 740	4 127	5,9 %	63
dont enseignement supérieur	62	58	120	0,2 %	2
dont autres services périscolaires et annexes	104	26	130	0,2 %	2
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 305	390	1 695	2,4 %	26
dont culture	654	218	873	1,3 %	13
dont sports	275	133	409	0,6 %	6
dont jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	73	20	92	0,1 %	1
Prévention médico-sociale	963	53	1 016	1,5 %	16
dont PMI et planification familiale	380	8	388	0,6 %	6
dont prévention et éducation pour la santé	123	4	127	0,2 %	2
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	21 656	354	22 011	31,5 %	336
dont famille et enfance	8 121	77	8 198	11,7 %	125
dont personnes handicapées	8 202	29	8 231	11,8 %	126
dont personnes âgées	2 533	116	2 649	3,8 %	40
RMI	19	0	19	0,0 %	0
APA	5 912	0	5 912	8,5 %	90
dont APA à domicile	3 395	0	3 395	4,9 %	52
dont APA versée au bénéficiaire en établissement	288	0	288	0,4 %	4
dont APA versée à l'établissement	2 102	0	2 102	3,0 %	32
RSA	11 401	10	11 411	16,4 %	174
dont insertion sociale	675	1	675	1,0 %	10
dont insertion professionnelle	435	1	436	0,6 %	7
dont allocations RSA	10 037	0	10 037	14,4 %	153
Réseaux et infrastructures	2 279	3 635	5 914	8,5 %	90
dont réseau routier départemental	1 014	2 735	3 749	5,4 %	57
Aménagement et environnement	661	1 392	2 053	2,9 %	31
dont aménagement et développement urbain	60	383	443	0,6 %	7
dont logement	99	383	483	0,7 %	7
dont environnement	224	165	389	0,6 %	6
Transports	1 303	283	1 585	2,3 %	24
dont transports scolaires	412	0	412	0,6 %	6
dont transports publics de voyageurs	450	255	705	1,0 %	11
Développement économique	610	366	976	1,4 %	15
dont structures d'animation et de développement économique	95	50	145	0,2 %	2
dont agriculture et pêche	181	86	267	0,4 %	4
dont développement touristique	232	86	318	0,5 %	5
Annuité de la dette	647	3 227	3 874	5,6 %	59
Autres	246	109	355	0,5 %	5
Total	57 281	12 506	69 787	100,0 %	1 065

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

F6. Régions et CTU*en millions d'euros*

2018	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux	2 302	166	2 468	7,2 %	37
Formation professionnelle et apprentissage	4 830	226	5 056	14,7 %	75
dont formation professionnelle	2 036	16	2 051	6,0 %	30
dont apprentissage	1 641	173	1 814	5,3 %	27
dont formation sanitaire et sociale	1 097	36	1 133	3,3 %	17
Enseignement	3 824	2 509	6 332	18,4 %	94
dont lycées publics	3 080	2 023	5 104	14,9 %	75
dont lycées privés	406	123	529	1,5 %	8
dont enseignement supérieur	108	199	306	0,9 %	5
Culture, sports et loisirs	709	357	1 066	3,1 %	16
Santé et action sociale	890	57	946	2,8 %	14
Aménagement des territoires	158	1 043	1 202	3,5 %	18
dont agglomérations et villes moyennes	3	186	189	0,5 %	3
dont espace rural et autres espaces de développement	35	311	345	1,0 %	5
dont habitat (logement)	6	198	203	0,6 %	3
Gestion des fonds européens	603	1 246	1 849	5,4 %	27
Environnement	226	306	532	1,5 %	8
dont politique de l'eau	24	69	93	0,3 %	1
dont politique de l'énergie	23	121	144	0,4 %	2
dont patrimoine naturel	77	38	115	0,3 %	2
Transports	7 179	2 647	9 826	28,6 %	145
dont transport ferroviaire régional de voyageurs	3 166	1 016	4 182	12,2 %	62
dont gares et autres infrastr. ferroviaires	14	424	438	1,3 %	6
dont transports scolaires	1 302	5	1 307	3,8 %	19
dont transports interurbains	573	6	579	1,7 %	9
dont transports mixtes	693	6	699	2,0 %	10
dont voirie nationale	0	146	146	0,4 %	2
dont voirie régionale	52	483	535	1,6 %	8
Action économique	866	1 425	2 291	6,7 %	34
dont interventions économiques transversales	207	260	467	1,4 %	7
dont recherche et innovation	180	355	535	1,6 %	8
dont agriculture, pêche, agroalimentaire	155	255	409	1,2 %	6
dont industrie, artisanat, commerce et autres services	165	449	614	1,8 %	9
dont tourisme et thermalisme	142	98	241	0,7 %	4
Annuité de la dette	496	2 106	2 602	7,6 %	38
Autres	149	48	197	0,6 %	3
Total	22 231	12 136	34 367	100,0 %	508

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

F7. Budgets annexes^(a)

en millions d'euros

2018	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution 2018/2017
Administration ou activités non ventilées	911	811	1 722	7,6 %	- 1,2 %
Enseignement 1 ^{er} degré (y compris cantines)	100	18	118	0,5 %	+ 6,8 %
Culture	447	61	508	2,2 %	- 6,9 %
Sports	196	113	309	1,4 %	+ 19,3 %
Tourisme	248	61	309	1,4 %	+ 5,8 %
Santé, action sociale et familiale (y compris BA en M22)	920	103	1 023	4,5 %	- 1,6 %
Aménagement de zones, lotissement, ateliers	1 099	401	1 500	6,6 %	+ 1,7 %
Eau et assainissement	3 406	3 125	6 531	28,9 %	+ 3,1 %
Collecte et traitements des déchets	2 770	284	3 054	13,5 %	+ 6,9 %
Protection et mise valeur de l'environnement	113	42	155	0,7 %	+ 54,3 %
Transports (y compris scolaires)	4 361	1 589	5 949	26,4 %	+ 6,5 %
Production et distribution d'énergie	58	71	129	0,6 %	+ 5,3 %
Autres activités économiques	941	315	1 256	5,6 %	+ 1,4 %
Ensemble des activités^(b)	15 570	6 994	22 563	100,0 %	+ 4,0 %

(a) Communes, EPCI à fiscalité propre, y compris les EPT de la MGP et la métropole de Lyon, départements, régions et CTU. Y compris les budgets annexes en M22 de ces collectivités.

(b) Voir la note du tableau des syndicats.

Source : DGFIP ; comptes de gestion en opérations réelles ; calculs DGCL.

F8. Syndicats^(a)

en millions d'euros

2018	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution 2018/2017
Administration ou activités non ventilées	779	798	1 577	9,1 %	+ 8,1 %
Enseignement 1 ^{er} degré (y compris cantines)	425	66	491	2,8 %	- 3,5 %
Culture	186	17	204	1,2 %	- 0,5 %
Sports	107	39	146	0,8 %	- 2,4 %
Tourisme	110	56	166	1,0 %	- 1,5 %
Santé, action sociale et familiale (y compris BA en M22)	466	23	489	2,8 %	+ 4,2 %
Aménagement de zones, lotissement, ateliers	84	58	142	0,8 %	- 10,5 %
Eau et assainissement	1 976	1 941	3 918	22,6 %	- 3,2 %
Collecte et traitements des déchets	3 644	652	4 296	24,8 %	+ 4,7 %
Protection et mise valeur de l'environnement	353	209	562	3,2 %	+ 4,4 %
Transports (y compris scolaires)	1 800	753	2 553	14,7 %	+ 10,4 %
Production et distribution d'énergie	516	1 576	2 091	12,1 %	+ 4,9 %
Autres activités économiques	370	303	674	3,9 %	+ 11,5 %
Ensemble des activités^(b)	10 817	6 491	17 308	100,0 %	+ 3,5 %

(a) Budgets principaux des syndicats à vocation unique, et ensemble des budgets annexes des syndicats, y compris en M22. Les budgets principaux des SIVOM ne sont pas inclus.

(b) La ventilation est faite selon le code d'activité de l'établissement, codée dans le fichier des comptes de gestion. Elle ne reprend pas la ventilation présentée pour les budgets principaux de ces collectivités, fondée sur la nomenclature fonctionnelle des comptes, car les comptes des budgets annexes, comme ceux des syndicats et ceux des EPL, ne sont pas codés selon cette ventilation fonctionnelle.

Codes d'activités : administration ou activités non ventilées = 26, 38, 39, 40 ; enseignement du 1^{er} degré = 03, 23 ; culture = 07 ; sports = 08 ; tourisme = 09, 29, 30 ; santé-social = 05, 06, 31, 32, 33, 50, 51 ; aménagement de zones, ateliers, lotissement = 15, 22, 28, 36 ; eau = 01, OA, OE ; déchets = 10 ; environnement = 25 ; transports = 04, 13, 17 ; énergie = 02 ; autres activités = 11, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 24, 27, 34, 35, 37.

Source : DGFIP ; comptes de gestion en opérations réelles ; calculs DGCL.